

SOMMAIRE

Présentation de la Caisse régionale Alsace Vosges	2
--	----------

1ère partie

Rapport de gestion	3
---------------------------	----------

2ème partie

Comptes annuels 2012 et rapport des Commissaires aux comptes

Bilan	16
Hors bilan	18
Compte de résultat	19
Rapport général des Commissaires aux comptes	20

Notes annexes aux comptes annuels	21
--	-----------

3ème partie

Comptes consolidés 2012 et rapport des Commissaires aux comptes	49
--	-----------

Cadre général	50
----------------------	-----------

Etats financiers consolidés

Compte de résultat	52
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	53
Bilan	54
Tableau de variation des capitaux propres	56
Tableau des flux de trésorerie	57
Rapport des Commissaires aux comptes	58

Notes annexes aux comptes consolidés	59
---	-----------

4ème partie

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2013	105
--	------------

Présentation du Crédit Agricole Alsace Vosges

Dénomination sociale : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges

Siège social : 1, place de la Gare – 67000 STRASBOURG

R.C.S. : Strasbourg D 437 642 531

N° SIRET : 437 642 531 00010

Code APE : 651 D

Forme : Société Coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Objet social : La Caisse régionale effectue toutes les opérations que peut accomplir un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le Crédit agricole.

Principaux dirigeants :
Président : Monsieur Jean-Marie SANDER
Directeur Général : Monsieur Michel LEFRANCOIS

Commissaires aux comptes :

Titulaires	
ERNST & YOUNG AUDIT	SARL AUDIT BOURDIN et Associés
Tour Europe	Centre d'affaires Urbania
20 place des Halles	230 avenue de Colmar
B.P. 80004	CS 90240
67081 STRASBOURG CEDEX	67089 STRASBOURG CEDEX
Suppléants	
Société PICARLE	M. Yves BOURDIN
Faubourg de l'Arche	Centre d'affaires Urbania
11 allée de l'Arche	230 avenue de Colmar
92400 COURBEVOIE	CS 90240
	67089 STRASBOURG CEDEX

Rapport de gestion

Environnement économique et financier

Activité de la Caisse régionale

Résultats

Évolutions bilancielles

Ratios, maîtrise des risques et expositions

Comptes consolidés

Perspectives 2013

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Projet de résolutions

RAPPORT DE GESTION

1 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

De la crise des dettes souveraines au désendettement...

L'année 2011 s'était terminée sur une intervention massive des autorités monétaires européennes destinée à apaiser la crise des dettes souveraines qui menaçait d'emporter la zone euro dans la tourmente. L'année 2012 aura vu la lente construction d'une Union monétaire et bancaire sur fonds de désendettement des agents économiques publics et privés.

Les interventions de la Banque Centrale Européenne (BCE) sont en effet parvenues à apaiser les marchés, sans réussir pour autant à rétablir un fonctionnement normal des circuits de refinancement interbancaires. La BCE n'a pourtant pas ménagé ses efforts : opérations de refinancement à très long terme (VLTRO), élargissement des créances éligibles au refinancement de la banque centrale (prêts à l'habitat en particulier), multiplication des pare-feux (FESF, MES) ... En particulier, la baisse du taux directeur (0,75% depuis juillet 2012) a permis une décreue continue des taux courts : les taux Euribor ont ainsi perdu 1% pour atteindre un plus bas historique à 0,11% et 0,19% respectivement pour l'argent à un mois et trois mois. Cette baisse s'est naturellement répercutée sur les anticipations à plus long terme (baisse des taux de swaps) ainsi que sur le refinancement des pays cœur de la zone euro. La France a ainsi pu emprunter à moins de 2% sur dix ans, et même pour la première fois à des taux négatifs sur des périodes plus courtes !

Mais concernant les pays périphériques, il aura fallu l'intervention du Gouverneur de la BCE en juillet 2012 pour imposer définitivement le retour au calme sur les marchés. En effet, si les plans de sauvetage européens ont réussi à fortement réduire les taux d'emprunt de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal, les révisions à la baisse des perspectives économiques en Espagne et Italie ont continué au premier semestre à attiser les craintes d'éclatement de la zone euro. Au début de l'été, Mario Draghi affirme publiquement avec force le caractère irréversible de l'Euro, ainsi que sa volonté de prendre toutes les mesures nécessaires pour le défendre. Cette volonté trouve sa traduction dans la mise en place des OMT (Outright Monetary Transactions), qui permettent l'achat de dette souveraine courte par la BCE en cas de demande d'aide d'un pays. La détente des spreads périphériques s'accélère alors, notamment pour l'Espagne, sans même que le dispositif ait été activé.

Cette affirmation du rôle de la BCE s'accompagne de quelques progrès sur le plan institutionnel, avec les prémices d'un accord sur l'Union bancaire (supervision unique des grandes banques de la zone euro par Francfort), sans pour autant marquer une étape cruciale vers plus de fédéralisme (budget européen, mutualisation des dettes publiques, ...).

La détente observée sur les marchés financiers profite aux banques, dont les coûts de refinancement refluent tout au long de l'exercice, mais également aux bourses qui bénéficient d'un retour de l'appétit des investisseurs pour le risque européen. Parallèlement, les banques européennes poursuivent résolument les plans d'adaptation qui doivent leur permettre de réduire leur dépendance à la liquidité des marchés financiers et de satisfaire au plus tôt aux nouvelles contraintes réglementaires. L'application de la réforme de « Bâle III » est pourtant discutée âprement à Bruxelles, où l'impact pro-cyclique de ces exigences croissantes en matière de liquidité et de solvabilité est de plus en plus critiqué dans un contexte de récession. Malgré l'annonce du report sine die de l'application de la réglementation bâloise par les Etats-Unis en novembre 2012, il faut

dra encore attendre début 2013 pour que le Comité de Bâle apporte des amendements concrets au texte.

L'embellie des marchés financiers repose également sur la crédibilité des réformes budgétaires à l'œuvre en Europe : l'ensemble des gouvernements poursuivent leurs plans d'austérité budgétaire dans un climat social parfois très chahuté. Le déficit public de la zone euro est réduit à 3,5% du PIB en 2012 (contre 4,1% en 2011). Néanmoins, ces efforts n'auront pas toujours été suffisants pour atteindre les objectifs de réduction des déficits compte tenu des effets négatifs sur la croissance.

Ralentissement de la croissance mondiale et récession en Europe ...

En effet, le désendettement des agents économiques publics comme privés aura largement pesé sur la croissance mondiale en 2012. Le coup de froid amorcé en 2011 s'est propagé en 2012, la croissance perdant près d'un point (de +3,8% à +2,9% en méthode de parité des pouvoirs d'achat). Ce ralentissement se reflète également dans la décélération du commerce international (de +4,5% en 2011 à +2,5% en 2012). Le Japon (qui a bénéficié du contrecoup de la catastrophe de Fukushima) et les Etats-Unis (du fait d'une politique monétaire extrêmement accommodante) font néanmoins figure d'exception à la règle.

- L'économie américaine rebondit de +2,2% (contre +1,8% en 2011) malgré les incertitudes causées en 2012 par les élections présidentielles et le débat sur le « fiscal cliff » (négociations du Congrès sur la dette). Les interventions massives de la Federal Reserve rassurent les investisseurs sans pour autant faire déraiper l'inflation (+2,1% contre +3,2% en 2011). Le marché immobilier se stabilise enfin après cinq ans de purge (baisse des stocks, reprise des mises en chantier et rebond prudent des prix). Cette croissance permet en outre de confirmer la décreue du chômage (7,7% contre 8,3% début 2012) avec la création de 1,8 millions d'emplois. En revanche, ces politiques expansionnistes continuent de creuser la dette publique (déficit de 6,9% du PIB après 8,7% en 2011) qui dépasse désormais 16 000 milliards de dollars.
- La zone euro entre à nouveau en récession (-0,5%) du fait du fort repli de la demande intérieure (consommation et investissement) et des stocks. Comme en 2011, l'Allemagne tire son épingle du jeu avec une croissance de +0,9% (contre +3% en 2011), malgré un repli de 0,6% au dernier trimestre. A l'opposé, les pays périphériques reculent à nouveau : Grèce (-6,7%), Portugal (-2,9%), Italie (-2,2%) et Espagne (-1,4%). Si le solde extérieur contribue positivement au PIB européen en 2012, on le doit essentiellement à la contraction des importations de ces économies en crise. Malgré des plans d'austérité drastiques, ces évolutions de PIB s'accompagnent également d'un creusement des déficits publics. Bien que la zone euro ait réduit son déficit public de 4,1% du PIB en 2011 à 3,5% en 2012, certains pays peinent à respecter leurs engagements de maîtrise de leur dette : l'Italie (déficit de -3,1% en 2012) voit sa dette croître de +8 points à 128% du PIB, de même que l'Espagne (-7,5% de déficit, +18 points à 86%) et la Grèce (-8% et +8 points à 178%). Enfin, si le taux de chômage allemand cède du terrain à 5,6%, au plus bas depuis la réunification, celui de la zone euro ne cesse de croître, passant de 10,8% à 11,9% fin 2012, et jusqu'à 26,5% en Espagne (+3 points).
- Le Royaume Uni entre également en récession (-0,2%), malgré le succès des Jeux Olympiques de Londres et les efforts de la Banque d'Angleterre (mesures non conventionnelles et maintien de taux histori-

quement bas). La situation difficile des banques britanniques (très impactées par la crise et confrontées à des risques juridiques significatifs) continue de pénaliser la City tandis que les coupes budgétaires pèsent sur l'économie sans pour autant redresser la trajectoire de la dette (déficit de 7,4% du PIB). Le chômage se stabilise néanmoins à 7,7%.

- La France échappe de peu à la récession (croissance nulle en 2012 après +1,7% en 2011) avec un recul marqué au dernier trimestre (-0,3%). L'actualité 2012 aura été caractérisée par l'élection présidentielle, et par la confirmation de la priorité accordée par le nouveau gouvernement à la réduction du déficit public afin d'ancrer sa crédibilité. Grâce à la baisse des taux d'emprunts du Trésor, le déficit connaît une légère dégrèvement (-4,5% du PIB contre -5,2% en 2011), ce qui permet de limiter la croissance de la dette publique à +3 points (90% du PIB). De nouvelles mesures fiscales touchant les entreprises (doublement du forfait social, intégration de l'intéressement à l'assiette de la taxe sur les salaires, etc.) et en particulier les banques (doublement de la taxe systématique) sont mises en œuvre dès 2012. D'autres sont introduites par la Loi de finance pour 2013: gel du barème et nouvelle tranche d'impôts sur le revenu à 45%, coup de rabot sur les niches fiscales (plafonnées à 10 000 euros), nouveaux prélèvements sur l'épargne et fin du prélèvement forfaitaire libératoire, etc.

Cette politique d'austérité pèse sur la consommation (-0,1% en 2012), l'investissement des entreprises (+0%) et l'emploi (+1 point de chômage à 11%). L'impulsion budgétaire négative devrait encore se renforcer en 2013 et jusqu'à l'inflexion promise en 2014 via le «pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi» (crédit d'impôt de 20 milliards par an en rythme de croisière).

- Les puissances émergentes marquent également le pas au rythme de la décélération du commerce mondial et des resserrlements monétaires. La croissance chinoise ralentit sensiblement (+7,7% contre +9,3% en 2011) avec une chute des exportations mais également un fléchissement de la demande intérieure. L'inflation maîtrisée (2,6% contre 5,4% en 2011) permet néanmoins de desserrer la politique monétaire, au risque d'accentuer les déséquilibres macro-économiques. Malgré le contrecoup de la catastrophe de Fukushima en début d'année, l'économie japonaise ralentit fortement au second semestre dans un contexte de déflation, mais sort néanmoins de récession (+1,6% contre -0,7% en 2011). L'Asie dans son ensemble décélère (+4,2% contre +5,3% hors Chine et Japon en 2011) avec une prime pour les pays parvenant à développer leur marché domestique (Indonésie, Malaisie, Philippines) par rapport aux autres (Hong Kong, Singapour, Corée). L'Amérique Latine ralentit également (+2,7% contre +4,2% en 2011) comme l'illustre le Brésil (+1,3% contre près de +5% en 2011), affecté par le ralentissement chinois et l'appréciation du réal face au dollar. Malgré le maintien du prix élevé des matières premières, la Russie ralentit (3,5% contre +4% en 2011) tandis que l'Europe centrale stagne (+1,1%).

L'année 2012 restera donc comme celle d'un ralentissement global de l'économie mondiale motivé par une volonté de désendettement des agents économiques publics comme privés. Mais c'est aussi une année qui n'aura pas vu l'éclatement de la zone euro, mais au contraire l'amorce de réformes institutionnelles qui lui donneront à terme plus de crédibilité et donc d'avenir. Les perspectives pour 2013 s'avèrent assez similaires, les économistes s'attendant à une croissance molle (récession de l'ordre de -0,5% en Europe et en France) tandis que se poursuivent les ajustements structurels attendus pour corriger les déséquilibres macro-économiques.

Des marchés entre politiques accommodantes et baisse de la croissance...

- Dans ce contexte, les marchés boursiers ont été soutenus par l'action coordonnée des banques centrales, permettant à la plupart des places

actions de terminer en hausse. Le CAC 40 clôture ainsi l'année sur une reprise de 14,6% à 3 641 points. On observe, dès le 1^{er} trimestre, un retour de l'appétit pour le risque accompagné d'une baisse de la volatilité (Vix en baisse de 9 points) et de la corrélation entre les titres. Ce rallye, alimenté par l'adoption d'un second plan d'aide à la Grèce et l'éloignement des risques de credit crunch ou de crise de liquidité en zone euro se termine toutefois précocement avec le retour des tensions sur l'Espagne, puis par contagion sur l'Italie et même sur la France. Ces tensions font plonger les bourses au 2^{ème} trimestre, à l'instar du CAC 40 qui enregistre une baisse de 6,6%. L'assouplissement coordonné de leurs politiques monétaires par la BCE, la Fed et la Banque Centrale chinoise, ainsi que la mise en place de l'OMT (Outright Monetary Transactions) en zone euro constituent le socle d'un nouveau rallye observé au 2^{ème} semestre 2012. Au global, 2012 aura été une année boursière mondiale positive avec des performances plus ou moins élevées selon les régions :

- En hausse pour l'Eurostoxx 50 (+15%) compte tenu de la bonne tenue en moyenne de l'ensemble des bourses de la zone euro : Rome (+7,8%), Lisbonne (+3%) ou Athènes (+32,5%), mais également Francfort (DAX +29,1%) et à l'exception de Madrid (-5,1%);
- En hausse aux Etats-Unis (Dow Jones +5,9%) grâce à la bonne résistance de la croissance et malgré le débat du «fiscal cliff» ayant créé des tensions en fin d'année;
- En hausse dans les pays émergents (Moscou +12,5%, Bombay +25,8%; Shanghai +1,5% et Hong Kong +23%) malgré le ralentissement observé dans ces économies, notamment en Chine, qui a incité les investisseurs à limiter leur exposition sur ces zones.

- Les sanctions européennes auxquelles ont conduit les tensions géopolitiques avec l'Iran, ont provoqué une pénurie sur le pétrole poussant les cours à la hausse. Conjuguée à la forte demande saisonnière aux Etats-Unis et en Europe, le baril de pétrole a atteint plus de 128 dollars. Les métaux de base ont touché leur plus bas au milieu de l'été pour rebondir en fin d'année, soutenus par la demande chinoise. L'or quant à lui gagne encore +7% par rapport à des cours 2011 déjà en nette progression (+28%), alimenté notamment par la forte demande des banques centrales. De leur côté, les matières premières agricoles se sont maintenues tout au long de 2012 à des niveaux élevés, accompagnés cependant par une hausse du coût des intrants.
- Enfin, les marchés de crédits ont connu une évolution exceptionnelle malgré un contexte difficile de crise de la dette souveraine en zone euro. Cette performance a évolué au gré des avancées politiques de la zone mais surtout des mesures de soutien de la BCE. En effet, suite aux deux opérations de refinancement à trois ans (VLTRO), le marché du crédit connaît une embellie significative, mais peu durable puisque l'on observe un retour des tensions dès le 2^{ème} trimestre avec les inquiétudes sur la croissance en zone euro. C'est encore une fois grâce à l'intervention de la BCE durant l'été et l'annonce des OMT (Outright Monetary Transactions) en septembre que la situation s'améliore nettement, provoquant un deuxième resserrement des spreads des dettes périphériques notamment mais aussi des Financières qui surperforment le marché (c'est le segment qui avait été le plus touché en 2011).

Le Groupe Crédit Agricole démontre à nouveau la résilience de son modèle intégré de bancassureur qui s'appuie sur la force de ses banques de proximité.

Dans une conjoncture toujours difficile en 2012, le Groupe Crédit Agricole reste le premier financeur de l'économie française. Son dynamisme pour soutenir l'économie s'illustre par la progression de 1,4% des encours de crédits - un rythme très supérieur à la croissance du PIB - affichée par ses banques de proximité, LCL et les Caisses régionales. Ces dernières dégagent en outre un résultat de 3,5 milliards d'euros, en progression de 3,4%. Toutefois, ces excellentes performances opérationnelles sont masquées par des éléments non opérationnels qui ont à nouveau fortement impacté le résultat de sa structure cotée Crédit Agricole S.A. en 2012.

Le Congrès de Bruxelles en octobre 2012, intitulé « Notre modèle coopératif a de l'avenir », a été l'occasion de réaffirmer les valeurs du Groupe ainsi que son engagement auprès de ses 54 millions de clients dans le monde, de ses 7 millions de sociétaires, de ses 1,2 millions d'actionnaires et de ses 160 000 collaborateurs. Fort de 31 milliards de revenus, de 230 milliards d'euros de réserves de liquidité et d'un ratio de fonds propres durs de 11,8% (ratio « core tier one »), en progression de 1,6% sur l'année, le Groupe Crédit Agricole demeure l'un des premiers acteurs bancaires en Europe, et aussi l'un des plus solides.

Dans ce contexte :

- Les Caisses régionales ont une activité satisfaisante en 2012 malgré une croissance économique atone. Le maintien du taux d'épargne des ménages à un niveau très élevé (16%) a bénéficié à la collecte bancaire (+5,9%) plus qu'à l'assurance vie (+2%) et aux valeurs mobilières (+3,7%). La baisse de la demande des ménages et des entreprises se traduit par une nette décélération des crédits, dont l'évolution reste néanmoins supérieure à la croissance du PIB : progression de +1,4% des encours de créances en 2012 (contre +4,1% 2011), notamment à l'habitat (+2,2% contre +5,8%) et à l'équipement (+0,4% contre +3,8%). La priorité donnée à la collecte bilan ainsi que le ralentissement des crédits permettent de réduire de quelques 6 milliards d'euros le besoin de liquidité des Caisses régionales.

La progression des encours ainsi que la forte baisse des taux de refinancement observée en cours d'année se traduit par une hausse de la marge de transformation des Caisses régionales (+5,6%), malgré l'impact négatif sur les commissions de collecte (-18,1%) de la rémunération des produits d'épargne à des niveaux élevés en 2012. Les commissions d'activité clientèle marquent le pas (-0,6%) en raison notamment de la chute des opérations sur titres (-15,5%). Si le Produit Net Bancaire d'activité progresse ainsi de 3% en 2012, l'absence de dividende versé par Crédit Agricole S.A. en 2012 impacte fortement les revenus de portefeuille (-26%) et se traduit par un recul du Produit Net Bancaire des Caisses régionales (-0,5% à 14,2 milliards d'euros).

La hausse très significative des impôts et taxes, la revalorisation des engagements sociaux ainsi que les charges informatiques liées au déploiement du projet informatique NICE pèsent sur les charges de fonctionnement, qui augmentent globalement de +5,4%.

Ceci conduit à un recul du résultat brut d'exploitation (-5,9%) et à un rebond du coefficient d'exploitation (55,2% soit +3,1 points), à un niveau toutefois enviable au regard des établissements concurrents, démontrant l'excellente efficacité opérationnelle du groupe des Caisses régionales.

La bonne tenue des risques tout au long de 2012 ainsi que le niveau élevé de couverture déjà atteint par le Groupe permettent de limiter l'impact des dotations aux provisions, en recul de 13,3%, et d'afficher un résultat de 3,5 milliards d'euros, en progression de 3,4% par rapport à 2011. Ce dernier ne suffit pas toutefois à compenser les éléments exceptionnels qui impactent négativement les comptes de la structure cotée du Groupe en 2012.

- Crédit Agricole S.A. affiche en effet une perte de 6,47 milliards d'euros sur l'exercice 2012. Ce résultat est la conséquence de nombreuses mesures structurantes et nécessaires prises au cours de l'exercice pour préparer son avenir :
 - La cession de sa filiale Grecque Emporiki et du courtier CA Cheuvreux pour -4,1 milliards d'euros ;
 - Des dépréciations d'écarts d'acquisition pour 3,2 milliards d'euros concernant la Banque de Financement et d'Investissement (832 millions d'euros), le crédit à la consommation (923 millions d'euros) et la banque de proximité à l'international (921 millions d'euros) ;

- La dépréciation des sociétés mises en équivalence et en particulier Intesa San Paolo pour 1,1 milliard d'euros.
- La réévaluation de la dette de Crédit Agricole S.A. pour 0,5 milliard d'euros suite à l'amélioration des conditions de refinancement.,
- Le coût du plan d'adaptation ainsi que divers éléments non opérationnels non récurrents tels que la taxe exceptionnelle sur la réserve de capitalisation des compagnies d'assurances (128 millions d'euros) pour un total de 0,6 milliard d'euros.
- En dehors de ces coûts exceptionnels totalisant 9,5 milliards d'euros, du reste largement anticipés par les marchés, le résultat normalisé de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 3 milliards d'euros, traduisant la capacité de rebond des activités pérennes du Groupe.

- Le pôle Gestion de l'Epargne, qui comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels voit ses encours progresser de 83,3 milliards d'euros en 2012, dont une collecte nette de 15 milliards d'euros pour Amundi. Le résultat net du pôle progresse de +80,9% à 446 millions d'euros. En particulier, fort de son rang de premier bancassureur européen, Crédit Agricole Assurances réalise une excellente année. L'assurance vie résiste à une conjoncture défavorable, avec une progression des encours de +4% pour atteindre 225 milliards d'euros. Le métier Assurances poursuit par ailleurs son adaptation aux nouvelles normes Solvabilité II.

- La Banque de Financement et d'Investissement voit son chiffre d'affaires pro-forma reculer de 3,3% et affiche une perte de 478 millions d'euros en 2012. Il convient toutefois de souligner que, hors éléments exceptionnels (réévaluation de la dette, impact du plan d'adaptation, préparation de la cession de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia, dépréciation des écarts d'acquisition), le résultat net normalisé du pôle contribue à hauteur de 1,2 milliard d'euros au résultat du Groupe.

- Le pôle Services Financiers Spécialisés a atteint en 2012 les objectifs qu'il s'était fixés en termes de liquidité dans le cadre du plan d'adaptation, pénalisant son PNB qui recule de 12%. Les résultats du pôle SFS sont également marqués en 2012 par des dépréciations d'écarts d'acquisition (1,4 milliards d'euros) et la dégradation de la situation économique en Italie qui pèse sur le coût du risque d'Agos Ducato. Le résultat net du pôle s'établit ainsi à 1,6 milliards d'euros.

Au final, le résultat de Crédit Agricole S.A. conduit le Groupe Crédit Agricole à afficher – intégrant 100% des Caisses régionales – une perte de 3,8 milliards d'euros en 2012 contre un gain de 812 millions en 2011. Ce travail de réduction des risques et d'assainissement permet néanmoins de repartir en 2013 sur des bases consolidées, porteuses d'une rentabilité financière durable, et avec pour priorités le renforcement de la solvabilité du Groupe ainsi que l'élaboration d'un nouveau plan à moyen terme.

2 - ACTIVITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE

Après une année 2011 marquée par le ralentissement de l'activité économique, le climat des affaires s'est dégradé en Alsace et dans les Vosges, aussi bien dans le secteur industriel que dans celui des services marchands. L'indicateur du climat des affaires de la Banque de France dans l'industrie a confirmé tout au long de l'année son éloignement progressif de la moyenne de longue période (établie à 100) pour se situer autour de 85 à fin 2012. L'évolution des principaux indicateurs socio-économiques témoigne du contexte économique difficile. L'emploi salarié connaît une perte d'effectifs dans la quasi-totalité des principaux secteurs d'activités économiques.

Ce climat incertain a conduit les ménages à observer une grande prudence qui s'est traduite par un moindre recours au crédit à la consom-

mation et par une volonté de reconstituer une épargne de précaution. Le maintien d'un taux d'épargne global à ses plus hauts niveaux historiques (autour de 16%) témoigne de cette prudence face à l'évolution de la conjoncture.

Dans ce contexte, la Caisse régionale a réalisé des performances commerciales satisfaisantes en matière de collecte, de crédits, d'intensification de sa relation avec ses clients et de développement de son fonds de commerce.

2.1 - LA COLLECTE

La Caisse régionale réalise, dans un contexte de crise financière, une bonne performance d'ensemble, avec un encours global en progression de 4,4% sur l'année 2012 (contre +1,9% en 2011). Ce résultat traduit la propension des ménages français à épargner une part toujours significative de leurs revenus en période d'incertitudes économiques.

- L'encours moyen des dépôts à vue, exprimé en moyenne quotidienne, est quasi stable par rapport à 2011 (-0,2%). Cette stabilité traduit le statu quo au niveau de la consommation des ménages en 2012, mais aussi la concurrence d'autres formes de dépôts mieux rémunérés pour leur épargne.
- Les conditions de rémunération particulièrement attractives de l'épargne monétaire (dépôts à terme) ont ainsi conduit la clientèle à privilégier ce type de placement, le compartiment affichant une progression de 37,0% en 2012 après une hausse de 37,9% sur l'exercice 2011.
- L'épargne bancaire bilancielle enregistre une progression globale de 1,8%, au niveau de 4 157 millions d'euros. Cette évolution résulte d'une part d'une hausse de 8,1% de l'épargne liquide (livrets), traduction de la volonté des ménages de se constituer une épargne de précaution en période de crise, et d'autre part d'une baisse de 2,0% de l'épargne stable (plans d'épargne logement en particulier). La hausse de l'épargne liquide provient pour l'essentiel de l'accroissement des encours sur livret A et LDD. Au 31 décembre 2012, compte tenu notamment de l'augmentation des plafonds réglementaires décidée par le Gouvernement fin 2012, l'encours sur ces deux produits franchit le seuil du milliard d'euros et s'établit à 1 109 millions d'euros, en progression de 23,4% sur l'exercice. Il convient en outre de noter l'augmentation significative des encours centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignation, qui a drainé plus de 100 millions d'euros supplémentaires hors du bilan de la Caisse régionale en 2012.
- L'épargne Assurance progresse sur l'année à un rythme de 3,1%, supérieur à celui affiché en 2011 (+2,5%). Les encours progressent significativement sur les produits en unités de compte. L'évolution des taux long terme et le redressement des principaux indices boursiers en 2012 ont entraîné de meilleurs effets capitalisation et valorisation des encours qu'en 2011. Il convient de souligner l'excellent positionnement concurrentiel du produit Atout+, avec un taux garanti de 3% pour les versements effectués en 2012, qui a permis une augmentation d'encours de 5,3% sur ce seul produit.
- L'encours d'épargne financière affiche globalement une progression de 7,9% sur l'année. Si la conjoncture reste toujours difficile pour les OPCVM de trésorerie (recul global des encours), les produits actions et obligations se rétablissent quelque peu en 2012 par rapport à 2011. Le redressement des marchés boursiers en 2012 et l'appétence pour des placements sécurisés tels que les obligations d'Etat expliquent les évolutions de ces encours.
- En termes relatifs, la Caisse régionale réalise une bonne performance en matière de collecte puisque son évolution d'encours global la place au 14^{ème} rang des 39 Caisses régionales à fin décembre 2012. Il

convient de souligner ses très bonnes performances en ce qui concerne l'évolution de sa collecte assurance (10^{ème} rang). L'encours global de collecte atteint 11 418 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

2.2 - LES CRÉDITS

Le montant total des réalisations de crédits de l'année 2012 s'élève à 1 071 millions d'euros contre 1 650 millions d'euros en 2011. Ce recul significatif (-35%) était néanmoins anticipé eu égard à la conjoncture. Le niveau des mises en force de 2012 est ainsi conforme aux prévisions. Dans un contexte de crise économique (investissements des entreprises en panne, augmentation du chômage, très faible croissance) et de concurrence exacerbée, la Caisse régionale a mis en œuvre en 2012 une politique de distribution très compétitive en termes de taux qui lui a permis de voir ses parts de marché progresser, tant sur l'habitat (+0,13% sur un an à fin septembre) que sur l'équipement des entrepreneurs (+0,93%).

Globalement, les encours évoluent de + 0,5% sur cet exercice, après une augmentation de 8,3% en 2011. L'encours global, en capital, s'établit à 7 404 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 7 364 millions au 31 décembre 2011

☐ Prêts au logement :

L'habitat figure au cœur du projet de Groupe et de la stratégie de conquête de la Caisse régionale. Celle-ci a proposé tout au long de l'année des taux de crédit habitat particulièrement attractifs, qui lui ont permis de gagner en parts de marché en 2012. Si la production de nouveaux crédits à l'habitat fléchit à 610 millions d'euros en 2012, contre 927 millions en 2011, il faut y lire l'effet d'un ralentissement marqué de la demande et la fin d'une longue période « d'incitations fiscales », notamment en matière d'immobilier locatif. Pour autant, les encours des crédits à l'habitat s'élèvent à 4 412 millions d'euros au 31 décembre 2012, par rapport à 4 287 millions d'euros en 2011, en progression de 2,9%.

☐ Prêts à la consommation :

Dans un contexte économique et réglementaire relativement défavorable au crédit à la consommation en 2012, les réalisations enregistrent un recul en 2012 à 75,9 millions d'euros, les encours s'effritant de 8,0% pour s'établir à 170 millions d'euros à fin 2012 contre 185 millions en décembre 2011.

☐ Prêts à l'agriculture :

En 2012, les réalisations de crédits d'équipement à l'agriculture s'élèvent à 153 millions d'euros, en recul par rapport à l'exercice 2011 (207 millions d'euros). Les encours de crédits du marché de l'agriculture progressent de +0,5% à 907 millions d'euros.

Avec un niveau de parts de marché stabilisé autour de 80%, la Caisse régionale conforte sa position de leader en ce qui concerne la distribution des prêts bonifiés et partant l'installation des jeunes agriculteurs, sur les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

☐ Prêts aux professionnels et aux entreprises :

Les réalisations de nouveaux crédits à moyen et long terme sur ces deux marchés atteignent 186 millions d'euros en 2012 contre 307 millions en 2011, soit une baisse de 25,3%. Cette évolution s'explique essentiellement par un recul de la demande dans un environnement macro-économique défavorable à l'investissement. Les encours régressent de 3,5% au niveau de 1 985 millions à fin 2012 contre 2 057 millions en 2011. Dans ce contexte, le Crédit Agricole Alsace Vosges réaffirme sa volonté de rester un acteur de premier ordre au service du développement économique régional.

☐ Prêts aux collectivités publiques :

Restée aux côtés des collectivités locales, la Caisse régionale a continué à répondre en 2012 aux besoins de financement de ses clients collectivités publiques comme en témoignent les nouveaux crédits

d'équipement (50 millions d'euros). L'encours global aux collectivités publiques est en recul sur l'année 2012, à 710 millions d'euros, contre 738 millions d'euros en 2011.

Au total, en restant fidèle à sa politique rigoureuse de maîtrise des risques et de respect des normes d'endettement et de division des risques, le Crédit Agricole Alsace Vosges a démontré, par sa politique de crédit, son engagement au bénéfice du développement de l'économie de ses territoires.

Par rapport à l'ensemble des Caisses régionales, la Caisse régionale Alsace Vosges figure au 26^{ème} rang en matière d'encours globaux de crédits et au 28^{ème} rang en termes d'évolution de ceux-ci.

2.3 - LES OUVERTURES DE PRODUITS ET SERVICES

Les ventes de produits et services sur l'exercice 2012 s'établissent en recul de +0,4%, à 134 762 contre 134 163 l'année précédente (hors livret A).

Le niveau des ouvertures de nouveaux comptes de dépôts à vue ressort à 20 099 DAV, conforme à l'objectif 2012 de la Caisse régionale (20 000 DAV). Ces ouvertures s'inscrivent toutefois en recul de -17,5% par rapport à l'année précédente (24 353 DAV en 2011). En 2012, la Caisse régionale a également attiré 9 425 nouveaux jeunes clients (moins de 26 ans).

Le stock global de dépôts à vue (DAV) reste quasi stable (-0,3%) en 2012. Le stock de DAV actifs progresse de 0,6% et celui de DAV jeunes de 2,3%, démontrant ainsi la volonté de la Caisse régionale d'accroissement du fonds de commerce par une politique active de conquête. Le stock de l'ensemble des services liés aux dépôts à vue est globalement en léger recul en 2012 par rapport à 2011 (-0,8%). Cependant, le stock de « comptes services » attachés à ces DAV progresse quant à lui de 1,2% sur l'année.

Les ventes de produits d'assurance affichent des résultats très satisfaisants avec près de 43 000 nouveaux contrats conclus en 2012. Ces résultats permettent au stock de progresser à un rythme de 3,5%. En particulier, le stock d'assurances dommage, porté par les performances en termes de crédits habitat, progresse de 7,3% en 2012.

Au total et après prise en compte de l'ensemble des ventes et des clôtures de contrats, le stock global de produits et services affiche une progression de 0,8% par rapport à fin 2011. Ces résultats commerciaux sont satisfaisants compte tenu du contexte de crise économique et témoignent de l'attractivité des offres de la Caisse régionale ainsi que de sa capacité à répondre aux besoins de ses clients.

3 - LES RÉSULTATS

Sur les marchés financiers, les actions entreprises par les banques centrales afin de mettre un terme à la crise de la dette souveraine européenne ont porté leurs fruits. Les assouplissements monétaires successifs ont conduit à une phase de baisse ininterrompue des taux courts tout au long de l'année 2012. Parallèlement, les anticipations des taux durablement bas ont également détendus les taux long terme.

L'aplatissement de la courbe des taux qui en résulte, c'est-à-dire des taux long terme guère plus chers que les taux courts, est à long terme un facteur défavorable à la marge d'intermédiation qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires des banques de proximité, dont le métier est d'emprunter court pour prêter long. L'impact sur l'exercice 2012 est plus contrasté, du fait de la baisse rapide du coût des refinancements de marché à court terme. Inversement, le maintien de taux de refinancement long terme élevés - malgré une relative détente du prix de la liquidité courant 2012 - continue de peser tendanciellement sur la rentabilité des activités collecte et crédits.

Bénéficiant de ces taux historiquement bas et d'un retour d'appétit pour le risque des investisseurs, les marchés boursiers se sont par ailleurs redressés à partir du printemps, le CAC 40 terminant l'année sur une hausse de 14,6% à 3 641 points.

3.1 - PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Le PNB de l'exercice 2012 s'élève à 266,5 millions d'euros, en recul de 6,0% par rapport à l'année précédente (283,6 millions d'euros). Le PNB d'activité clientèle atteint 244,0 millions d'euros et enregistre quant à lui une progression de 0,3%, identique à l'évolution de 2011, la marge d'intermédiation globale restant stable (+0,0%) et la marge sur commissions progressant de +0,8%.

La marge d'intermédiation globale s'élève ainsi à 145 millions d'euros. Elle est marquée par des évolutions contrastées selon les compartiments :

- La marge d'intérêts clientèle affiche une forte hausse (+5%) compte tenu du recul significatif des coûts de refinancements de marché court terme (-20,1%). Les revenus tirés de l'activité crédits progressent également de +2,8% en cohérence avec l'évolution des encours entre les exercices 2011 et 2012. Il convient en outre de noter que, si les modèles nationaux conduisent cette année encore à une reprise de provision épargne logement, l'impact se limite à 1,1 million d'euros contre 9,8 millions d'euros en 2011.
- Les commissions de collecte, qui résultent du remplacement par Crédit Agricole S.A. de la collecte des livrets centralisés, sont pénalisées par la courbe des taux plate, donc défavorable à la transformation, ainsi que par le prix élevé de la liquidité payée aux clients. Il est ainsi à noter que la rémunération du livret A, placement parfaitement liquide a été maintenue à 2,25% tout au long de 2012 alors que les taux courts s'effondraient. Ainsi, les commissions de collecte affichent une baisse plus brutale que prévue de -40%.

Les commissions clientèle s'affichent en progression de 0,8%, portées notamment par l'excellente performance de l'assurance IARD (+14,5%) tandis que l'assurance vie reste tout juste stable (0,2%) malgré la bonne résistance d'Atout+ (+4,3%). Si la sinistralité a évolué favorablement sur l'assurance dommage, il n'en aura pas été de même sur l'ADI, qui enregistre une contre-performance (-0,6 M€ soit -3,1%). De même, les moyens de paiement (-1,9% du fait notamment de la modification de la Commission Interbancaire de Paiement) et les valeurs mobilières (-17% soit -1,1 M€) s'affichent en baisse, les secondes s'avérant toujours pénalisées par la faible appétence des clients pour ce type de supports dans un contexte de marchés boursiers déprimés. Enfin, les commissions de services liées aux comptes enregistrent une progression de +3,4% par rapport à 2011.

Le PNB d'activité clientèle affiche une évolution très modérée de 0,3% pour atteindre 244 millions d'euros contre 243,1 millions d'euros en 2011. Il convient de comparer cette évolution au rythme de l'inflation qui ressort à 1,3% pour 2012.

La marge de l'activité propre de la Caisse régionale affiche une baisse de -45,1% à 21,7 millions d'euros. Cette évolution s'explique notamment par la baisse des revenus de participations (-14,1 M€ en l'absence de dividende perçu de Crédit Agricole S.A. et d'intérêts sur emprunt subordonné) et par de moindres externalisations de plus values (4,5 M€ contre plus de 10 M€ en 2011). Le stock des plus-values latentes sur le portefeuille des placements s'élève à 14,1 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 12,5 millions d'euros à fin 2011. Ce stock est, pour une large part, sécurisé : dans un contexte de faible visibilité sur les marchés, la Caisse régionale privilégie des placements monétaires (très sécurisés), et obligataires d'Etat (constitutifs de réserves de liquidité éligibles aux futurs ratios Bâle III), l'exposition aux marchés actions demeurant limitée. Il est par ailleurs à noter que la Caisse régionale n'est pas exposée aux produits dérivés ou titrisés d'actifs immobiliers américains et n'a pas dans ses placements de fonds propres de produits « toxiques ».

3.2 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement s'établissent à 147,3 millions d'euros en 2012, en progression de 5,4% par rapport à l'année 2011.

Les frais de personnel progressent de 5,6% (soit +4,3 M€) sous l'effet de la revalorisation des engagements sociaux (impact défavorable de 3 M€ par rapport à 2011). En effet, la baisse des taux de marché se répercute sur le taux d'actualisation de charges futures telles que les indemnités de fin de carrière. De plus, l'application à partir de 2013 de la taxe sur les salaires à l'enveloppe d'intéressement-participation se traduit par une charge nouvelle de 1,3 million d'euros dès l'exercice 2012.

Les autres frais administratifs connaissent également une progression de 5,8% (soit +3,2 M€) sous l'effet de la hausse marquée des impôts et taxes, notamment la taxe systémique (+1,1 M€) et le forfait social (+1,1 M€). L'augmentation des coûts informatiques liés à NICE s'élève quant à elle à 1 million d'euros.

Les dotations aux amortissements diminuent de 0,5%, à un niveau proche de l'année précédente.

3.3 - RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION, PROVISIONS ET RÉSULTAT NET

Conséquence des évolutions respectives du PNB et des charges, le RBE s'élève à 119,2 millions d'euros contre 143,7 millions d'euros en 2011, soit un recul de 17,1%.

Le coefficient d'exploitation global et le coefficient d'exploitation calculé sur le seul PNB d'activité se dégradent respectivement de 6 et 2,9 points aux niveaux de 55,3% et 60,4%, assez proches de ceux de 2008 et néanmoins nettement plus favorables que les ratios observés chez les concurrents mutualistes régionaux.

Le RBE est consommé à hauteur de 15,2 millions d'euros par la dotation nette aux risques crédits, en recul de 54,6% par rapport à l'exercice 2011 (33,5 millions). Ce niveau de dotation, constitué à hauteur de 9 millions d'euros par des provisions dénommées et de 6 millions d'euros par des provisions collectives (Bâle II et sectorielles), permet à la Caisse régionale d'améliorer le taux de couverture de ses créances douteuses et litigieuses (ratio de couverture de 70,2 contre 67,5% pour l'ensemble des Caisses) et de conforter de manière significative ses provisions statistiques (+7,8% à 80 M€). Ces dernières, qui ont été impactées par un durcissement des modèles nationaux en début d'année, représentent désormais 1,11% de ses encours non CDL contre 0,97% pour la moyenne des Caisses.

Néanmoins, après prise en compte du FRBG, le niveau de « couverture économique » des crédits (2,83%) demeure en retrait du Groupe (2,99%), avec un écart de 11 millions d'euros. C'est pourquoi la Caisse régionale a opéré une dotation de 0,9 million d'euros au Fonds pour Risques Bancaires Généraux afin de porter ce dernier à 3,2 millions d'euros.

La Caisse régionale a comptabilisé 1,6 million d'euros de dépréciations sur actifs nets immobilisés, dont 1,4 million d'euros concernant Sacam International (dépréciation des investissements en Italie) et 0,3 million d'euros concernant FIA NET (structure qui développe l'offre de paiement Kwixo). Pour mémoire, l'exercice 2011 avait également donné lieu à une dépréciation de 3,1 M€ concernant la perte de valeur des titres détenus par les Caisses régionales dans les filiales à l'étranger du Groupe au travers de SACAM International.

L'impôt sur les sociétés (IS) progresse de 2,9% à 37 millions d'euros malgré la baisse du RBE. En effet, plusieurs éléments contributifs au résultat brut de 2011 étaient libres d'IS (reprises de provision épargne logement, dividende Crédit Agricole S.A., externalisations de plus-values) et ne se retrouvent pas dans la même mesure en 2012.

En termes relatifs, dans un contexte 2012 particulièrement difficile, la Caisse régionale a démontré sa capacité à générer un résultat élevé tout en maintenant une couverture des risques de très bon niveau. Elle conforte ainsi son assise financière et sa compétitivité, qui constituent les pré-requis indispensables de son développement à long terme sur ses territoires.

4 - ÉVOLUTIONS BILANCIELLES

Le total de bilan au 31 décembre 2012 atteint 9,256 milliards d'euros contre 9,126 milliards au 31 décembre 2011, en progression de 1,4%. Cette évolution reflète la croissance de l'activité et notamment la progression des encours de crédits (+0,5%).

Le volume d'activité, mesuré par le total des encours de crédits et de collecte (y compris assurance vie, épargne financière et émissions obligataires du Groupe), s'établit à 18,856 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en progression de 2,8%. Compte tenu de la saisonnalité des dépôts, l'activité se mesure également en encours moyens confiés : l'encours crédits et collecte moyen totalise alors 18,543 milliards d'euros en progression de 2,7%.

5 - RATIOS, MAÎTRISE DES RISQUES ET EXPOSITIONS

5.1. - SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale satisfait aux obligations réglementaires en matière de ratios prudentiels.

- Le ratio de solvabilité déterminé selon les normes Bâle II fixe à un niveau minimum de 8% le rapport qui doit exister entre les fonds propres d'une part et les éléments risqués de l'actif du bilan et du hors bilan d'autre part. Ce ratio calculé sur base consolidée s'établit à 20,30% au 31 décembre 2012, contre 18,74% au 31 décembre 2011. Par ailleurs, compte tenu de son activité actuelle, la Caisse régionale n'est pas assujettie à la surveillance prudentielle des risques de marché.
- Le coefficient de liquidité mesure la capacité de l'établissement à couvrir par des actifs liquides le passif immédiatement exigible. La Caisse régionale a respecté tout au long de l'exercice le niveau minimum de 100% requis par la réglementation et ce ratio s'établit à 135% au 31 décembre 2012. La gestion de la liquidité s'inscrit en outre dans les limites fixées par Crédit Agricole S.A. et dans le nouveau dispositif d'encadrement de la liquidité du Groupe, adapté au contexte de marché afin d'optimiser le coût des ressources et de garantir le refinancement de l'activité en cas de crise aiguë sur les marchés financiers (stress scénario). Dans ce cadre :
 - Les relations financières internes au Groupe Crédit Agricole protègent individuellement la Caisse régionale en cas de forte variation des conditions de marché ;
 - L'exposition au risque de liquidité de la Caisse régionale s'est amoindrie au cours de l'exercice 2012 du fait d'une progression des crédits sensiblement moins rapide que celle de la collecte.

5.2. - EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La Caisse régionale Alsace Vosges met en œuvre des processus et des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques mesurables sur base consolidée (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité et opérationnels). Son exposition aux différents facteurs de risques ainsi que les moyens mis en œuvre en vue de les maîtriser sont détaillés ci-après.

Les dispositifs de maîtrise des risques de la Caisse régionale s'inscrivent dans le cadre des normes du Groupe Crédit Agricole et dans une démarche de renforcement continu en vue de la mise en œuvre complète du dispositif réglementaire international «Bâle II» et la préparation des exigences complémentaires prévues par le nouveau cadre «Bâle III».

5.2.1 - RISQUE DE CONTREPARTIE

La Caisse régionale Alsace Vosges mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan et hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même Groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques. Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées.

Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus. Par ailleurs, la Caisse régionale Alsace Vosges assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limite et de leur régularisation, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur, s'agissant des créances douteuses notamment. L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux des risques est mesurée à intervalles réguliers et validée dans le cadre du Comité Provisions trimestriel.

5.2.2 - RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés.

5.2.2.1 OBJECTIFS ET POLITIQUE

Conformément aux règles en vigueur, la Caisse régionale Alsace Vosges a mis en place une politique d'octroi de crédit assortie de limites d'encours, de limites sectorielles et un système de délégation. Il est par ailleurs procédé à un examen de tous les risques significatifs dans le cadre du Comité des provisions qui se tient tous les trimestres.

La politique crédit de la Caisse régionale Alsace Vosges est approuvée par le Conseil d'Administration. Elle est réexaminée annuellement, et l'organe délibérant est régulièrement tenu informé du respect de son application.

La politique de crédit définit un ensemble de plafonds à respecter :

- plafonds de risque sur un même groupe ;
- plafonds de partage des risques définis par marché ;
- engagement couverts par Foncaris (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.).

La distribution du crédit est organisée par marchés spécialisés :

- marché des particuliers ;
- marché de l'agriculture ;
- marché des collectivités publiques ;
- marché des entreprises, des professionnels et de la promotion immobilière.

Les différentes directions, marchés et services crédits doivent assurer un contrôle de la qualité de l'instruction et de l'analyse des dossiers de crédit relevant de leurs attributions. Elles assurent également le suivi du risque de leurs marchés respectifs, avec l'appui d'une équipe dédiée au recouvrement amiable des impayés sur le marché des particuliers et sur le marché des professionnels.

Le système de contrôle, conformément aux dispositions du CRBF 97-02 sépare les tâches de contrôle permanent (1^{er} et 2^{ème} degré) de celles du contrôle périodique (3^{ème} degré). Le Contrôle des risques de contrepartie est rattaché au Contrôle Permanent, lui-même directement rattaché au Directeur Général.

La Caisse régionale Alsace Vosges n'est pas concernée par l'utilisation d'instruments dérivés de crédit ni par la titrisation

5.2.2.2 GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Principes généraux de prise de risque

La politique de crédit définit un ensemble de plafonds encadrant la prise de risque par la Caisse régionale :

- Plafond de risque sur un même groupe : l'encours maximal par contrepartie est fixé à 20 % du RBE, limite susceptible d'être révisée par le Conseil d'Administration. Cette limite est abaissée à 15 % du RBE pour les contreparties notées C à D en entreprises. Elle est de 5 % pour la promotion immobilière. Elle est exprimée en RWA pour les collectivités publiques : 15 % du RBE exprimé en RWA et 10 % pour les contreparties notées B. Par ailleurs, la participation à un crédit syndiqué est réservée à des contreparties de bonne ou très bonne qualité.
- Partage des risques : pour tous les marchés, des plafonds spécifiques ont été définis au-delà desquels un partage du risque est recherché. Toute dérogation doit être approuvée par le Comité Régional des Prêts, par délégation du Conseil d'Administration.
- Engagements couverts par Foncaris : la Caisse régionale présente à la garantie de Foncaris (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité fixé à 20 M€ (avec un maximum de 10 % des fonds propres nets de la Caisse Régionale).

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50 %. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Au 31 décembre 2012, les engagements de la Caisse régionale couverts par Foncaris s'élèvent à 284 903 milliers d'euros soit des risques couverts à hauteur de 142 451 milliers d'euros.

Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale Alsace Vosges, à utiliser les systèmes de notation internes au groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale Alsace Vosges a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards du groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale Alsace Vosges dispose de modèles groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale Alsace Vosges dispose de méthodologies de notation groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La Caisse régionale Alsace Vosges a mis en œuvre les dispositions organisationnelles pérennes nécessaires pour le fonctionnement récurrent des outils de notation compatible avec les exigences Bâle II : les outils LUC pour la banque de détail (particuliers, professionnels, agriculteurs, associations) et OCE pour la banque d'entreprise (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière).

Le suivi du dispositif Bâle II est assuré par le Comité de Pilotage Bâle II qui se réunit périodiquement sous la présidence d'un représentant de la Direction générale.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour ces dernières, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient « add-on » représente le risque de crédit potentiel en cas de défaillance du client et de variation de la valeur de marché des instruments dérivés contractés avec lui, sur leur durée de vie restant à courir.

Dispositif de surveillance

La surveillance des risques de crédit est assurée par les différents responsables des crédits (professionnels, entreprises, agriculteurs...), par une cellule dédiée au sein du service Juridique et Contentieux pour le marché des particuliers et le marché des professionnels, ainsi que par une cellule centralisée de contrôle des risques rattachée au Contrôle Permanent. Cette cellule assure un pilotage et un suivi transversal et global de la gestion du risque de crédit sur l'ensemble des marchés.

Pour ce faire, elle met en œuvre une large panoplie d'outils et processus adéquats, renforcés dès 2008 dans un contexte de crise économique, afin d'anticiper au mieux les situations de risques naissants et pouvoir les traiter dès leur apparition.

Cette cellule de contrôle des risques ainsi que les responsables des crédits présentent l'évolution des risques nés ou en germe aux Comités Provisions trimestriels.

Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuille périodiques visent à s'assurer que les principaux risques d'un métier ou d'une entité ainsi que les risques portés sur des contreparties fragiles font l'objet d'une analyse régulière. Les différents marchés organisent trimestriellement ou semestriellement des revues de portefeuille. Ces revues permettent d'identifier les dossiers sensibles ou sous surveillance qui font l'objet d'une présentation au Comité Provisions trimestriel sous la présidence du Directeur Général. Ce comité analyse les dossiers sensibles des différents marchés et décide des provisions requises ainsi que de l'éventuel transfert au contentieux.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes et sous surveillance font également l'objet de revues de portefeuille dans le cadre du Comité Provisions trimestriel afin de statuer sur les démarches de recouvrement entreprises, la qualité des garanties et le montant des provisions y afférant.

5.2.3 - Risque de marché

En matière de risques de marché pour compte propre, les objectifs fixés par la Caisse régionale sont inchangés, à savoir une contribution récurrente au PNB et la constitution de plus-values sur le long terme par le placement sur le marché des excédents de fonds propres disponibles, après allocation aux emplois durables (immobilisations et participations essentiellement).

La répartition des actifs découle des décisions du Comité Financier, avec le support de la Direction Financière de Crédit Agricole S.A. et des filiales spécialisées du Groupe (Amundi, CACIB, Crédit Agricole Private Equity), dans le respect des limites fixées par le Conseil d'Administration :

- Les limites de pertes, réalisées ou latentes, ont été fixées de manière globale et par type d'actifs. Elles sont établies par référence aux fonds propres nets RSE de la Caisse régionale.

- Compte tenu du contexte de marché, l'allocation de la part destinée à la constitution de plus-values de long terme reste orientée vers des placements monétaires sécurisés. Cette politique prudente permet de limiter l'impact de la volatilité des marchés sur le portefeuille de fonds propres, de constituer des réserves de liquidité en cas de crise aiguë et de contribuer de manière régulière et sécurisée au résultat de la Caisse régionale.

- La Caisse régionale n'a en outre aucune exposition directe au marché des dérivés de crédits à travers ses investissements pour compte propre.

- La Caisse régionale n'est pas exposée à des risques induits par les dettes souveraines des Etats périphériques de la zone euro.

5.2.4 - RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

La Caisse régionale Alsace Vosges mesure son risque de taux d'intérêt global tous les mois par une méthode en « Gap de taux fixe » en approche statique, à l'aide de l'applicatif national du Groupe Crédit Agricole (Cristaux 2) utilisé par l'ensemble des Caisses régionales. Le bilan et le hors bilan constituent le périmètre concerné (y compris les fonds propres et les participations).

Le résultat de ces mesures est communiqué au Comité Financier, qui propose les stratégies de couverture, au Conseil d'Administration, qui les valide, au Responsable des Contrôles Permanents ainsi qu'à Crédit Agricole S.A. en vue de leur surveillance sur base consolidée.

5.2.5 - RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

5.2.5.1 - OBJECTIFS ET POLITIQUE

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse régionale Alsace Vosges respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- instruction de la Commission bancaire n°2009-05 relative à l'approche standard du risque de liquidité.
- arrêté ministériel du 05 mai 2009 et du 25 août 2010 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.

5.2.5.2 - GESTION DU RISQUE

Le risque de liquidité global et le respect des règles prudentielles liées à la liquidité sont pilotés au niveau de la Caisse régionale Alsace Vosges à travers d'un Comité Liquidité mensuel interne à la Direction Financière. Celui-ci prend des décisions de refinancement conformément aux stratégies définies par le Comité Financier et dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole.

Le ratio réglementaire de liquidité court terme est également présenté trimestriellement au Comité Financier et semestriellement au Conseil d'Administration.

5.2.5.3 - MÉTHODOLOGIE

Le pilotage de la liquidité s'inscrit dans la méthodologie préconisée par Crédit Agricole SA et repose sur différents piliers :

- le ratio réglementaire à un mois, calculé mensuellement ;
- les limites sur l'endettement à court terme (entre un jour à un an), définies par Crédit Agricole S.A. au regard des réserves de liquidité des Caisses régionales et de la capacité d'endettement du Groupe Crédit Agricole ;
- la vérification mensuelle de la résistance à différents scénarios de stress définis par Crédit Agricole S.A. ;
- les limites en concentration des échéances sur l'endettement à moyen et long terme, définies sur chaque maturité par Crédit Agricole S.A., globalement pour le groupe des Caisses régionales et individuellement pour chacune d'entre elles ;
- les limites en risque de prix de la liquidité, également définies au regard de stress scenarios.

L'ensemble de ces limites est suivi régulièrement : au quotidien par la Trésorerie de la Caisse régionale s'agissant des limites d'endettement court terme, et mensuellement par le Comité interne de liquidité de la Direction Financière ainsi que par Crédit Agricole S.A. via le reporting « PELICAN » pour l'ensemble des autres limites. Le dispositif de gestion de la liquidité et le respect des limites sont présentés lors des Comités Financiers et deux fois par an au Conseil d'Administration.

5.2.5.4 - EXPOSITION

Le ratio réglementaire de liquidité à un mois s'établit à 135 % au 31/12/2012, soit un excédent de liquidité de 311 millions d'euros.

Par ailleurs, suite à la réforme des déclarations réglementaires en juin 2010 (Surfi) qui a entraîné une évolution des modalités de calcul du ratio de liquidité, la Caisse régionale Alsace Vosges bénéficie d'un accord de refinancement de Crédit Agricole SA qui s'élève à 600 millions d'euros au 31/12/2012.

La Caisse régionale disposait dans le cadre des conventions internes d'une limite d'endettement court terme ferme de 1 054 millions d'euros au 31/12/2012 (et 1 159 millions d'euros de limite conditionnelle), qu'elle consommait à hauteur de 79,0 % lors de l'arrêté.

La Caisse régionale respecte également l'ensemble des limites fixées par Crédit Agricole S.A. sur son endettement moyen et long terme ainsi que sur le risque de prix de la liquidité.

5.2.6 - RISQUE OPÉRATIONNEL

5.2.6.1 - GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

La gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents de la Caisse régionale. Le management des risques opérationnels est confié à une personne dédiée, le « Manager des Risques Opérationnels », rattaché au Responsable du service Contrôle Permanent.

Le Manager des Risques Opérationnels rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, réuni trimestriellement et dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale Alsace Vosges. Il veille à ce que le dispositif de gestion des risques opérationnels de la Caisse régionale Alsace Vosges soit accompagné d'une documentation régulièrement mise à jour.

Par ailleurs, chaque trimestre les métiers concernés et l'organe exécutif sont informés de leur exposition aux risques opérationnels. Cette information se réalise, en particulier, par des tableaux de bords présentant :

- le coût du risque opérationnel sur la période écoulée ;
- les événements marquants de la période écoulée ;
- les processus et risques à surveiller par domaine.

Le Conseil d'Administration, organe délibérant, est informé semestriellement par le Responsable des Risques et Contrôles Permanents sur l'évolution du coût du risque et sur les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale Alsace Vosges.

Les principaux travaux menés au cours de l'année sont : la collecte mensuelle des incidents et pertes, les remontées trimestrielles des données à la Direction des risques de Crédit Agricole SA, la mise à jour régulière des procédures et du plan documentaire, l'analyse des scénarios de risques majeurs et les travaux liés à la cartographie annuelle des risques.

5.2.6.2 - MÉTHODOLOGIE

La Caisse régionale Alsace Vosges utilise la méthodologie Groupe de calcul des fonds propres requis par les risques opérationnels en méthode AMA. Cette méthode a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs groupe mis en place dans la Caisse régionale Alsace Vosges visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, ...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « loss distribution approach » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale Alsace Vosges est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national. Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

L'exercice 2012 n'a pas fait apparaître de nouveaux risques, le périmètre des activités essentielles couvertes par un Plan de Continuité des Activités restant par ailleurs inchangé. Au final, les risques opérationnels sont couverts, lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un contrat d'assurance spécifique, par une provision dédiée ainsi que par le FRBG.

6 - COMPTES CONSOLIDÉS

Depuis 1997, et en accord avec la Commission Bancaire, le Groupe Crédit Agricole publie des comptes consolidés qui incluent les Caisses locales, les Caisses régionales, Crédit Agricole SA et leurs filiales.

Ainsi, le Crédit Agricole Alsace Vosges produit et publie des comptes consolidés en intégrant ses 51 Caisses locales. La Caisse régionale ayant décidé de conserver les fonds dédiés existant avant le 1er janvier 2000, les deux fonds dédiés Alsace Elite et Force Alsace sont consolidés depuis le 31 décembre 2004 par intégration globale. Depuis l'exercice 2005, la Caisse régionale produit ses comptes consolidés en application des nouvelles normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Le résultat net consolidé s'élève à 52,217 millions d'euros pour l'exercice 2012, en repli de 30,4 % par rapport à 2011. Au 31 décembre 2012, le résultat consolidé est inférieur de 12,2 millions d'euros au résultat individuel de la Caisse régionale, l'essentiel de l'écart s'expliquant par les dépréciations constatées en consolidation sur les titres en portefeuille (-14,3 millions d'euros, dont -12,3 millions de dépréciation durable sur les titres de participation, notamment SAS La Boétie et Sacam International).

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2012 s'élève à 9,255 milliards d'euros contre 9,084 milliards au 31 décembre 2011, à normes comptables identiques, soit une progression de 1,9 %. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation des encours de créances sur la clientèle (+0,7 %) et par la poursuite de la politique d'investissement sur le portefeuille titres. Au passif, cette évolution se traduit notamment par l'augmentation du poste « dettes envers la clientèle »

(+9,2 %) traduisant la poursuite des efforts de la Caisse régionale en matière de collecte.

Compte tenu du résultat de l'exercice 2012 et de l'émission par les Caisses locales de nouvelles parts sociales à hauteur de 21,7 millions d'euros au cours de l'exercice, les capitaux propres part du Groupe progressent de 69,1 millions d'euros en 2012 (contre une hausse de 75,6 millions d'euros sur l'exercice précédent) et s'établissent à 1 193 millions d'euros au 31 décembre 2012.

7 - PERSPECTIVES 2013

L'exercice 2012 s'est déroulé dans un contexte macro-économique difficile. Il en sera de même en 2013, la conjoncture économique demeurant incertaine. Le premier semestre, comme sans doute l'ensemble de l'année, devrait être marqué par une croissance très faible, voire nulle. L'ensemble du Vieux Continent souffre de cette atonie, la croissance des autres économies ne lui profitant pas suffisamment. En matière d'emploi notamment les conséquences d'une quasi stagnation de l'activité sont lourdes et exigent la mobilisation de tous les acteurs, publics et privés.

Dans ce climat d'incertitude forte, les ménages et les entreprises font preuve d'attentisme en matière d'investissement.

Sur un autre tableau, les décisions du Sommet de Bruxelles prises au début de l'été dernier ont été porteuses d'une plus grande stabilité du système financier. Les signes de cette stabilisation sont perceptibles au niveau des taux d'intérêt auxquels empruntent les Etats, taux qui ont fortement baissé. Mais la situation de l'endettement public reste néanmoins très préoccupante pour un certain nombre de pays. Et même si les marchés paraissent moins agités qu'au cours de l'année passée, nul ne doute qu'ils seront très réactifs face aux nouvelles dégradations de comptes publics.

Au-delà de l'environnement macro-économique, d'autres facteurs vont peser sur les activités bancaires en général.

Les comportements des clients en matière d'épargne sont susceptibles d'adaptation. L'évolution de la fiscalité des produits ou la modification prévisible du régime des retraites ne seront pas neutres sur les choix futurs des épargnants.

Par ailleurs des évolutions réglementaires sont aussi probables, en matière de facturation des services par exemple, qui impacteront le compte d'exploitation des établissements bancaires.

Enfin si les coûts de refinancement des banques sont moins élevés qu'au début de 2012, ils ont durablement augmenté par rapport aux années d'avant la crise et constituent une nouvelle donne à laquelle les politiques de distribution du crédit doivent se plier.

Pour aborder l'avenir avec audace, le Crédit Agricole Alsace Vosges s'est fixé un cap en élaborant au cours de 2012 un Projet d'Entreprise Mutualiste pour les années 2013 à 2017. Ce Projet, baptisé « Osons, 2017 », est fondé sur des choix ambitieux que permet la solidité financière de la Caisse Régionale.

Les stratégies de l'entreprise sont bâties sur trois piliers :

- les clients sont au cœur des préoccupations, et la qualité des offres et des services proposés mobilisera l'énergie de tous les collaborateurs.
- les métiers sont développés et diversifiés pour mieux servir les clients. Dans son métier de base, celui de banquier, la Caisse Régionale veut être un acteur de référence en prenant une part encore plus importante dans le financement de l'économie.

Le métier d'assureur quant à lui va évoluer puisque demain il sera exercé au bénéfice des non clients également. Enfin, le Crédit Agricole Alsace Vosges veut affirmer un professionnalisme reconnu dans certains métiers de l'immobilier.

Il convient de souligner que ces développements et ces diversifications s'accompagnent de créations d'emploi.

- les valeurs enfin que s'est choisies l'entreprise guident en permanence les actions de chaque collaborateur.

Le Projet « Osons, 2017 », intègre également un volet spécifique au mutualisme, auquel un nouvel élan est donné.

2013 donc sera la première année du projet de croissance et d'amélioration de la satisfaction clientèle qu'a élaboré la Caisse régionale. Celle-ci se fixe pour principaux objectifs en 2013 d'engager les projets structurants dans le cadre pluriannuel qu'elle a choisi pour répondre à ses ambitions et particulièrement pour :

- améliorer la performance commerciale et la qualité du conseil aux clients,
- mettre en œuvre les premiers relais de croissance,
- développer les compétences,
- dégager un résultat de haut niveau permettant de conforter la solidité de l'entreprise.

Les axes majeurs retenus pour l'année 2013 permettent d'orienter l'action :

- préserver la solidité de l'entreprise en relançant l'activité de crédit sur le marché des Particuliers mais aussi en maîtrisant les charges et le risque, afin de renforcer les fonds propres par un niveau élevé de résultat.
- adapter les organisations en achevant la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services du siège et en renouvelant l'organisation commerciale, tout en tirant bénéfice des potentialités du nouveau système d'information NICE dans lequel la Caisse basculera en mars 2013.
- conquérir de nouveaux clients en mettant en place de nouveaux moyens et dispositifs commerciaux afin de systématiser et simplifier la démarche de conquête.
- améliorer la qualité de service et la satisfaction des clients en installant le nouveau dispositif Qualité et en apportant un traitement rapide et efficace des motifs d'insatisfaction afin de préserver le bénéfice de la conquête de nouveaux clients.
- renouveler la politique de distribution du crédit en améliorant cette distribution et en renforçant les relations avec les professionnels de proximité afin d'accroître les parts de marché en matière de crédit à l'habitat par exemple.
- renforcer la collecte en trouvant un meilleur équilibre entre l'équipement en nombre de produits et le montant des capitaux collectés par une démarche fondée sur le conseil.
- fidéliser les clients en répondant à leurs attentes et en poursuivant une politique de prix très maîtrisée.

Sont également retenus pour 2013 comme axes majeurs :

- développer les ressources humaines
- élaborer une stratégie immobilière
- promouvoir une dynamique mutualiste

En conclusion, l'année 2013 permettra à la Caisse régionale de poser les premières pierres de son Projet d'Entreprise Mutualiste pour bâtir sa croissance future et renforcer la satisfaction de ses clients.

8 - CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Comptes sociaux :

Les changements de méthodes comptables et de présentation des comptes individuels de la Caisse régionale Alsace Vosges par rapport à l'exercice précédent sont présentés en deuxième partie du rapport annuel (Note 2).

Comptes consolidés :

Les changements de méthodes comptables et de présentation des comptes consolidés de la Caisse régionale Alsace Vosges par rapport à l'exercice précédent sont présentés en troisième partie du rapport annuel (Note 1).

9 - PROJET DE RÉOLUTIONS

L'ensemble des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration a été approuvé et est consultable dans la 4^{ème} partie du présent rapport..

Comptes annuels 2012 et rapport des Commissaires aux comptes

Bilan

Hors bilan

Compte de résultat

Rapport général des Commissaires aux comptes

Notes annexes aux comptes annuels

Bilan individuel du Crédit Agricole Alsace Vosges au 31 décembre 2012

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	2012	2011
Opérations interbancaires et assimilées		121 270	75 552
Caisse, banques centrales		45 424	45 812
Effets publics et valeurs assimilées	5	70 686	28 774
Créances sur les établissements de crédit	3	5 160	966
Opérations internes au Crédit Agricole	3	867 530	837 689
Opérations avec la clientèle	4	7 305 922	7 265 082
Opérations sur titres		393 391	350 094
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	92 269	111 339
Actions et autres titres à revenu variable	5	301 122	238 755
Valeurs immobilisées		455 883	458 647
Participations et autres titres détenus à long terme	6, 7	399 828	401 063
Parts dans les entreprises liées	6, 7	1 687	1 537
Immobilisations incorporelles	7	3 984	3 980
Immobilisations corporelles	7	50 384	52 067
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres	8	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers		112 414	139 362
Autres actifs	9	55 921	90 126
Comptes de régularisation	9	56 493	49 236
TOTAL ACTIF		9 256 410	9 126 426

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	2012	2011
Opérations interbancaires et assimilées		23	52
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	11	23	52
Opérations internes au Crédit Agricole	11	5 868 168	5 893 400
Comptes créditeurs de la clientèle	12	2 012 209	1 842 721
Dettes représentées par un titre	13	66 857	79 063
Comptes de régularisation et passifs divers		114 226	167 057
Autres passifs	14	37 701	76 538
Comptes de régularisation	14	76 525	90 519
Provisions et dettes subordonnées		144 463	152 442
Provisions	15, 16, 17	105 027	98 474
Dettes subordonnées	19	39 436	53 968
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	18	3 233	2 363
Capitaux propres hors FRBG :	20	1 047 231	989 328
Capital souscrit		47 735	47 735
Primes d'émission		347 275	347 275
Réserves		587 734	523 123
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		64 487	71 195
TOTAL PASSIF		9 256 410	9 126 426

Hors bilan individuel du Crédit Agricole Alsace Vosges au 31 décembre 2012

En milliers d'euros

	Notes	2012	2011
ENGAGEMENTS DONNES		1 027 869	1 285 421
Engagements de financement	28	599 965	852 617
Engagements de garantie	28	420 934	422 231
Engagements sur titres	28	6 970	10 573
ENGAGEMENTS REÇUS		1 658 521	1 639 527
Engagements de financement	28	601 025	600 152
Engagements de garantie	28	1 050 526	1 028 802
Engagements sur titres	28	6 970	10 573

Compte de résultat individuel au 31 décembre 2012

En milliers d'euros

	Notes	2012	2011
Intérêts et produits assimilés	33, 34	270 389	274 197
Intérêts et charges assimilées	33	- 131 850	- 136 811
Revenus des titres à revenu variable	34	2 372	20 566
Commissions (produits)	35	133 568	134 723
Commissions (charges)	35	- 18 100	- 16 444
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	2 045	2 447
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	6 997	3 746
Autres produits d'exploitation bancaire	38	1 377	1 430
Autres charges d'exploitation bancaire	38	- 327	- 303
Produit net bancaire		266 471	283 551
Charges générales d'exploitation	39	- 140 020	- 132 486
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 7 313	- 7 346
Résultat brut d'exploitation		119 138	143 719
Coût du risque	40	- 15 188	- 33 487
Résultat d'exploitation		103 950	110 232
Résultat net sur actifs immobilisés	41	- 1 595	- 3 077
Résultat courant avant impôt		102 355	107 155
Résultat exceptionnel	42	0	0
Impôt sur les bénéfices	43	- 36 998	- 35 959
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-870	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		64 487	71 196

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- ❑ Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

- ❑ Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

- ❑ Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- ❑ Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine et Toulouse, le 7 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

- PricewaterhouseCoopers Audit - Pierre Clavié

- ERNST & YOUNG Audit - Frank Astoux

Notes annexes aux comptes annuels

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges, 51 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,3 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale Alsace Vosges.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale Alsace Vosges au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole s.a.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole s.a.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2012

Contrairement à 2011, la Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas perçu de dividendes de la SAS La Boétie en 2012 (11,5 M € en 2011).

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2012

Aucun évènement postérieur à la clôture, de nature à affecter les comptes individuels de la Caisse régionale Alsace Vosges au 31 décembre 2012 n'a été identifié.

NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale Alsace Vosges sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale Alsace Vosges publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale Alsace Vosges est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N°2011-894	30 décembre 2011 N° 2011-04	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés des exercices clos au 31 décembre 2012	04 décembre 2012 N° 2012-01	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à l'application de l'article L. 233-24 du code de commerce, abandon du référentiel IFRS au profit du règlement CRC 99-02	04 décembre 2012 N° 2012-02	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	28 décembre 2012 N° 2012-04	1 ^{er} janvier 2014
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à l'annexe des comptes annuels des fonds et sociétés visés par le décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés	28 décembre 2012 N° 2012-06	31 décembre 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés	28 décembre 2012 N° 2012-07	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale Alsace Vosges sur la période.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale Alsace Vosges s'élève à 11 268 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 9 838 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale Alsace Vosges, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale Alsace Vosges distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :
Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises :
Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Alsace Vosges par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale Alsace Vosges a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. La Caisse régionale Alsace Vosges le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale Alsace Vosges dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature sous-crits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale Alsace Vosges dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale Alsace Vosges satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale Alsace Vosges détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale Alsace Vosges utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale Alsace Vosges enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale Alsace Vosges applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale Alsace Vosges applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale Alsace Vosges, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement	
Foncier	Non amortissable	
Logiciels	Linéaire	1 an
Gros œuvre	Linéaire	30 ans
Second œuvre	Linéaire	25 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Matériel	Dégressif ou linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale Alsace Vosges sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale Alsace Vosges applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale Alsace Vosges applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déter-

miné fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale Alsace Vosges constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale Alsace Vosges à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Alsace Vosges au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale Alsace Vosges à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macrocouverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale Alsace Vosges a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale Alsace Vosges est non significatif au 31 décembre 2012.

2.10 Intégration de succursales à l'étranger

Non concerné.

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale Alsace Vosges.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 9 juin 2010 pour une durée déterminée de trois ans (du 01/01/2010 au 31/12/2012) et à l'avenant du 21 juin 2012.

La participation et l'intéressement figurent dans les « frais de personnel ».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale Alsace Vosges applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale Alsace Vosges provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Stocks-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Plan de stocks options

La Caisse régionale Alsace Vosges n'est pas concernée par ces dispositions.

Souscription d'actions dans le cadre du plan d'épargne entreprise

La Caisse régionale Alsace Vosges n'est pas concernée par ces dispositions.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale Alsace Vosges.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale Alsace Vosges a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros

CREANCES	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 2012	Total 2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
· à vue	1 016				1 016		1 016	966
· à terme	4 144				4 144		4 144	0
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés					0		0	0
Total	5 160	0	0	0	5 160	0	5 160	966
Dépréciations							0	0
VALEUR NETTE AU BILAN							5 160	966
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	74 386				74 386	6	74 392	47 048
Comptes et avances à terme	311 024	140 598	135 665	167 685	754 972	5 656	760 628	758 118
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				32 500	32 500	10	32 510	32 523
Total	385 410	140 598	135 665	200 185	861 858	5 672	867 530	837 689
Dépréciations							0	0
VALEUR NETTE AU BILAN							867 530	837 689
TOTAL							872 690	838 655

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 32 510 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole: en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale Alsace Vosges auprès de Crédit Agricole s.a. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros

CREANCES	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 2012	Total 2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Créances commerciales	6 967	1 831			8 798	0	8 798	10 394
Autres concours à la clientèle	414 842	711 050	2 391 846	3 852 627	7 370 365	32 956	7 403 321	7 357 901
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	35 119				35 119	305	35 424	41 501
Dépréciations							- 141 621	- 144 714
VALEUR NETTE AU BILAN							7 305 922	7 265 082

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 10 167 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 2 546 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 093 432 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012 contre 913 613 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les encours restructurés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 11 268 milliers d'euros contre 9 838 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges).

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges).

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

En milliers d'euros

CREANCES 2012	Encours bruts	Encours		Dépréciations	
		dont douteux	dont douteux compromis	sur encours douteux	sur encours douteux compromis
- Particuliers	3 727 698	69 628	37 429	43 593	23 741
- Agriculteurs	913 005	17 054	9 993	13 055	8 304
- Autres professionnels	653 502	32 045	23 038	22 146	17 566
- Sociétés financières	97 590	6 817	230	6 487	230
- Entreprises	1 343 616	69 824	43 491	56 195	35 844
- Collectivités publiques	685 439	0	0	0	0
- Autres agents économiques	26 693	145	142	145	142
TOTAL	7 447 543	195 513	114 323	141 621	85 827

CREANCES 2011	Encours bruts	Encours		Dépréciations	
		dont douteux	dont douteux compromis	sur encours douteux	sur encours douteux compromis
- Particuliers	3 599 478	72 611	45 552	43 327	28 259
- Agriculteurs	908 585	16 143	8 078	12 775	6 433
- Autres professionnels	673 519	31 386	24 883	21 990	18 542
- Sociétés financières	92 359	7 322	37	5 949	37
- Entreprises	1 395 971	75 973	36 448	60 591	29 182
- Collectivités publiques	718 830	0	0	0	0
- Autres agents économiques	21 055	82	71	82	71
TOTAL	7 409 797	203 517	115 069	144 714	82 524

NOTE 5 – TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros

	31/12/2012				31/12/2011	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				70 283	70 283	28 693
- dont surcote restant à amortir				5 771	5 771	115
- dont décote restant à amortir				- 1 361	- 1 361	- 1 506
Créances rattachées				403	403	81
Dépréciations					0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	70 686	70 686	28 774
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
• Emis par organismes publics					0	0
• Autres émetteurs		21 609		70 051	91 660	112 868
- dont surcote restant à amortir		0		143	143	250
- dont décote restant à amortir		0		-92	- 92	- 102
Créances rattachées		19		1 646	1 665	1 865
Dépréciations		- 1 056		0	- 1 056	- 3 394
VALEUR NETTE AU BILAN	0	20 572	0	71 697	92 269	111 339
Actions et autres titres à revenu variable		301 195			301 195	239 178
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		- 73			- 73	- 423
VALEUR NETTE AU BILAN	0	301 122	0	0	301 122	238 755
TOTAL	0	321 694	0	142 383	464 077	378 868
Valeurs estimatives	0	336 903	0	145 719	482 622	393 948

(1) Dont 2 546 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012 et 2 546 milliers d'euros au 31 décembre 2011.3

La Caisse régionale Alsace Vosges ne détient pas de titres classés en titres de transaction ni en titres de l'activité du portefeuille.

Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice : néant.

Montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01 : néant.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 14 099 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 11 783 milliers d'euros au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des titres non cotés est la dernière valeur liquidative connue à l'arrêté comptable et fournie par la contrepartie.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 5 386 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 1 427 milliers d'euros au 31/12/2011.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics): ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros

	Encours nets 2012	Encours nets 2011
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	79 680	89 815
Sociétés financières	301 123	228 727
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	12 588	31 552
Divers et non ventilés	0	0
Total en principal	393 391	350 094
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	393 391	350 094

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

En milliers d'euros

	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	91 661	70 283	301 195	463 139	112 867	28 693	239 178	380 738
- dont titres cotés	51 115	70 283	0	121 398	52 321	28 693	0	81 014
- dont titres non cotés ⁽¹⁾	40 546	0	301 195	341 741	60 546	0	239 178	299 724
Créances rattachées	1 664	403	0	2 067	1 865	81	0	1 946
Dépréciations	1 056	0	73	1 129	3 394	0	423	3 817
VALEUR NETTE AU BILAN	92 269	70 686	301 122	464 077	111 338	28 774	238 755	378 867

En milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante:

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	224 325	225 411	170 223	170 259
OPCVM obligataires	9 566	12 912	9 566	12 272
OPCVM actions	57 852	64 903	49 360	58 580
OPCVM autres	9 451	12 171	10 029	12 658
TOTAL	301 194	315 397	239 178	253 769

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante:

- OPCVM français : 291 743 milliers d'euros
- OPCVM étrangers : 9 451 milliers d'euros.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 58 988 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2012 s'élève à 68 590 milliers d'euros.

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe: analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros

	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 2012	Total 2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	1 063	18 063	65 073	7 462	91 661	1 664	93 325	114 733
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	1 056	3 394
VALEUR NETTE AU BILAN					91 661	1 664	92 269	111 339
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	0	0	9 602	60 681	70 283	403	70 686	28 774
Dépréciations				0	0	0	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN					70 283	403	70 686	28 774

5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

Le portefeuille d'effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe de la Caisse régionale Alsace Vosges est majoritairement composé de titres émis ou gérés dans le groupe pour lesquels la devise d'émission est l'euro.

NOTE 6 – TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2012.

En milliers d'euros

	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Valeur brute	Valeur nette					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
Partis dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
SAS LA BOETIE	EUR	2 480 628	17 374 665	1,92%	331 128	331 128	18 347		0	595 827	0
SAS SACAM AVENIR	EUR	113 977	113 432	3,71%	4 232	4 232	0		0	-11	0
SAS SACAM DEVELOPEMENT	EUR	730 622	725 447	2,10%	15 373	15 373	7 189		0	-17 894	0
SAS SACAM FIRE CA	EUR	22 510	23 196	1,83%	818	425	0		0	-6	0
SAS SACAM INTERNATIONAL	EUR	856 238	631 653	1,92%	17 236	10 686	0		0	-146 935	0
SAS SACAM PARTICIPATION	EUR	62 558	68 628	2,00%	1 447	1 447	0		297	1 570	0
SAS SACAM FIAT NET EUROPE	EUR		47 167	1,89%	921	642	0		0	-14	0
CAF SUISSE	EUR		0	2,56%	4 905	4 905	0		0	0	0
Autres parts dans les entreprises liées											
SAS CALVEST	EUR	1 500	1 369	100,00%	1 500	1 500	0		0	-30	0
Autres titres de participations											
SCI BOULEVARD DE METZ (1)	EUR	5 368	5 513	99,94%	7 737	7 737	0		867	57	0
SCI SYNERGIE ALSACE	EUR	4 000	3 820	25,00%	1 000	1 000	0		432	119	0
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)	EUR	19 538	8 613		438	298	0		3 047	317	0
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)	EUR	37	138		37	37	0		298	98	98
- Autres titres de participations (ensemble)	EUR	111 227	203 167		1 532	1 458	728		564 479	6 188	18
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					388 305	380 868	26 264	0			

(1) La SCI Boulevard de Metz abrite les bâtiments du siège social et de 5 agences de la Caisse régionale

En milliers d'euros

Valeur estimative des titres de participation

	2012		2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Partis dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	1 687	1 788	1 537	1 802
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
VALEUR NETTE AU BILAN	1 687	1 788	1 537	1 802
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	373 975	498 262	373 961	555 368
· Titres cotés	4 827	4 827	4 827	4 827
· Avances consolidables	26 264	26 114	25 814	25 664
· Créances rattachées	119	119	112	112
· Dépréciations	- 7 585	- 7 435	- 5 879	- 5 729
Sous-total titres de participation	397 600	521 887	398 835	580 242
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	2 228	2 228	2 228	2 228
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 228	2 228	2 228	2 228
VALEUR NETTE AU BILAN	399 828	524 115	401 063	582 470
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	401 515	525 903	402 600	584 272
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	377 890	502 278	377 726	559 398
Titres cotés	4 827	4 827	4 827	4 827
TOTAL	382 717	507 105	382 553	564 225

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 – VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

En milliers d'euros

	2012				31/12/2012
	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	1 537	150			1 687
Avances consolidables	0				0
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	0				0
VALEUR NETTE AU BILAN	1 537	150	0	0	1 687
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	398 835	- 6 388	5 153	0	397 600
Avances consolidables	378 788	14			378 802
Avances consolidables	25 814	449			26 263
Créances rattachées	112	7			119
Dépréciations	- 5 879	- 6 858	5 153		- 7 584
Sous-total titres de participation	398 835	- 6 388	5 153	0	397 600
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	2 228	0	0	0	2 228
Avances consolidables	2 228				2 228
Avances consolidables	0				0
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	0				0
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 228	0	0	0	2 228
VALEUR NETTE AU BILAN	401 063	- 6 388	5 153	0	399 828
TOTAL	402 600	- 6 238	5 153	0	401 515

Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	2012				31/12/2012
	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	150 095	5 684	- 1 187		154 592
Amortissements et dépréciations	- 98 028	- 7 304		1 124	- 104 208
VALEUR NETTE AU BILAN	52 067	- 1 620	- 1 187	1 124	50 384
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	4 817	13	- 12		4 818
Amortissements et dépréciations	- 837	- 9		12	- 834
VALEUR NETTE AU BILAN	3 980	4	- 12	12	3 984
TOTAL	56 047	- 1 616	- 1 199	1 136	54 368

NOTE 8 – ACTIONS PROPRES

Néant

NOTE 9 – COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

En milliers d'euros

	TOTAL 2012	TOTAL 2011
Autres actifs (1)		
- Instruments conditionnels achetés	17	21
- Comptes de stock et emplois divers	1 137	831
- Débiteurs divers	46 336	84 753
- Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	0
- Comptes de règlement	8 431	4 521
VALEUR NETTE AU BILAN	55 921	90 126
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	11 595	30
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	1
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	1 062	868
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 785	7 364
- Autres produits à recevoir	34 792	35 108
- Charges à répartir	0	0
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
- Autres comptes de régularisation	5 259	5 865
VALEUR NETTE AU BILAN	56 493	49 236
TOTAL	112 414	139 362

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 10 – DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

En milliers d'euros

	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opération interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	144 714	47 277	- 48 884	- 1 486		141 621
Sur opérations sur titres	9 695	6 932	- 7 914			8 713
Sur valeurs immobilisées	202					202
Sur autres actifs	119		- 103			16
TOTAL	154 730	54 209	- 56 901	- 1 486	0	150 552

NOTE 11 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros

DETTES	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 2012	Total 2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	23				23		23	52
· à terme					0		0	0
Valeurs données en pension					0		0	0
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	23	0	0	0	23	0	23	52
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	55 960				55 960		55 960	31 201
Comptes et avances à terme	1 659 618	1 426 762	1 460 770	1 259 502	5 806 652	5 556	5 812 208	5 862 199
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	1 715 578	1 426 762	1 460 770	1 259 502	5 862 612	5 556	5 868 168	5 893 400
TOTAL	1 715 601	1 426 762	1 460 770	1 259 502	5 862 635	5 556	5 868 191	5 893 452

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 12 – COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros

DETTES	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 2012	Total 2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires créditeurs	1 289 396				1 289 396	61	1 289 457	1 309 513
Comptes d'épargne à régime spécial	28 594	0	0	0	28 594		28 594	24 708
· à vue	28 594				28 594		28 594	24 708
· à terme					0		0	0
Autres dettes envers la clientèle	126 699	161 158	273 431	123 556	684 844	9 314	694 158	508 500
· à vue	11 143				11 143		11 143	6 181
· à terme	115 556	161 158	273 431	123 556	673 701	9 314	683 015	502 319
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	1 444 689	161 158	273 431	123 556	2 002 834	9 375	2 012 209	1 842 721

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

Le secteur d'activité de la Caisse régionale Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges).

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

En milliers d'euros

	2012	2011
Particuliers	969 043	871 278
Agriculteurs	223 120	194 949
Autres professionnels	110 388	104 153
Sociétés financières	8 557	11 349
Entreprises	610 273	579 018
Collectivités publiques	29 437	33 388
Autres agents économiques	61 391	48 586
Total en principal	2 012 209	1 842 721
Dettes rattachées	0	0
VALEUR AU BILAN	2 012 209	1 842 721

NOTE 13 – DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros

DETTES	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 2012	Total 2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Bons de caisse	52				52	4	56	56
Titres du marché interbancaire					0		0	0
Titres de créances négociables	65 100	1 510			66 610	191	66 801	79 007
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0
VALEUR AU BILAN	65 152	1 510	0	0	66 662	195	66 857	79 063

13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

Néant.

NOTE 14 – COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros

	TOTAL 2012	TOTAL 2011
Autres passifs (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
- Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
- Instruments conditionnels vendus	24	29
- Comptes de règlement et de négociation	0	1
- Créiteurs divers	34 595	74 838
- Versements restant à effectuer sur titres	3 082	1 670
VALEUR AU BILAN	37 701	76 538
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	9 982	16 068
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
- Produits constatés d'avance	29 042	29 355
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	3 245	15 160
- Autres charges à payer	33 186	29 230
- Autres comptes de régularisation	1 070	706
VALEUR AU BILAN	76 525	90 519
TOTAL	114 226	167 057

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

La variation du poste « créiteurs divers » s'explique notamment par la variation de la dette d'impôt sur les sociétés dans le cadre du mécanisme d'intégration fiscale.

NOTE 15 – PROVISIONS

En milliers d'euros

	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/12
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0					0
- Provisions pour autres engagements sociaux	802	334	- 74		- 1	1 061
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	4 957	3 034		- 3 050		4 941
- Provisions pour litiges fiscaux	0					0
- Provisions pour autres litiges	0					0
- Provisions pour risques pays	0					0
- Provisions pour risques de crédit (1)	74 276	16 533		- 10 716		80 093
- Provisions pour restructurations	0					0
- Provisions pour impôts	0					0
- Provisions sur participations	0					0
- Provisions pour risques opérationnels(2)	3 964	1 437	- 5	- 97		5 299
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement(3)	7 386			- 2 201		5 185
- Autres provisions	7 089	2 515	- 663	- 493		8 448
VALEUR AU BILAN	98 474	23 853	- 742	- 16 557	- 1	105 027

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information et elle couvre notamment le risque CNASEA.

(3) Voir note 16 ci-après.

Information sur les passifs éventuels

Information relative au Droit Individuel de Formation (DIF)

Ce droit institué par la loi n° 2004-391 du 4 mars 2004 correspond à un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an au plus, plafonné à 120 heures et utilisables à l'initiative du salarié en accord avec son employeur. Au 31 décembre 2012, les salariés de la Caisse régionale Alsace Vosges ont cumulé 121 288 heures au titre du « DIF ».

NOTE 16 – EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros

	2012	2011
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	326 336	379 704
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	555 495	522 848
Ancienneté de plus de 10 ans	271 581	326 385
Total plans d'épargne-logement	1 153 412	1 228 937
Total comptes épargne-logement	293 484	307 156
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 446 896	1 536 093

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'Etat.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros

	2012	2011
Plans d'épargne-logement	17 566	24 950
Comptes d'épargne-logement	104 801	110 870
TOTAL ENCOURS DE CREDITS EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	122 367	135 820

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros

	2012	2011
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0	874
Ancienneté de plus de 10 ans	5 185	4 741
Total plans d'épargne-logement	5 185	5 615
Total comptes d'épargne-logement	0	1 771
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS D'EPARGNE-LOGEMENT	5 185	7 386

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Variation des provisions au cours de l'exercice

En milliers d'euros

	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	5 615		430	5 185
Comptes épargne-logement	1 771		1 771	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	7 386	0	2 201	5 185

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 17 – ENGAGEMENTS SOCIAUX: AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

En milliers d'euros

Variations de la dette actuarielle	2012	2011
Dette actuarielle au 31/12/2012	20 379	19 704
Coûts des services rendus sur la période	1 042	1 311
Coût financier	962	737
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	212	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	- 885	- 1 137
(Gains) / pertes actuariels	1 264	- 236
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	22 974	20 379

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat	2012	2011
Coûts des services rendus	1 042	1 311
Coût financier	962	737
Rendement attendu des actifs	- 640	- 714
Amortissement du coût des services passés	18	17
Gains / (pertes) actuariels net	1 891	- 1 125
Amortissements des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	0	0
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif	0	0
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RESULTAT	3 273	226

Variations de juste valeur des actifs des régimes	2012	2011
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1^{er} janvier	19 404	17 936
Rendement attendu des actifs	640	714
Gains / (pertes) actuariels	- 627	889
Cotisations payées par l'employeur	3 014	1 002
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	212	0
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	- 885	- 1 137
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31 DÉCEMBRE	21 758	19 404

Composition des actifs des régimes

Les actifs du régime consistent en un fonds constitué à cet effet auprès de PREDICA.

Variations de la provision	2012	2011
(Provisions) / actifs au 1^{er} janvier	- 802	- 1 577
Cotisations payées par l'employeur	3 014	1 001
Variation de périmètre	0	0
Paiements directs de l'employeur	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 3 273	- 226
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	- 1 061	- 802

Rendement des actifs des régimes

Le taux de rendement moyen des actifs des régimes ressort à 2,77 %.

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation moyen utilisé s'établit à 2,95 %.

NOTE 18 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

En milliers d'euros

	2012	2011
Fonds pour risques bancaires généraux	3 233	2 363
VALEUR AU BILAN	3 233	2 363

NOTE 19 – DETTES SUBORDONNEES : Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL 2012	TOTAL 2011
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	0	0	0	0	11 452
Euro					0		0	11 452
Dollar					0		0	
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
C/C bloqués des Caisses Locales				39 285	39 285	0	39 285	42 365
Dépôts de Garantie à caractère mutuel				151	151	0	151	151
VALEUR AU BILAN	0	0	0	39 436	39 436	0	39 436	53 968

Commentaires :

Les TSR Radian ont été remboursés normalement à l'échéance du 17/12/2012 :

– Nominal : 11 434 milliers d'euros / taux 3,89%.

NOTE 20 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

En milliers d'euros

CAPITAUX PROPRES								
	Capital(1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investis- sement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2010	47 735	0	0	807 239	0	0	69 541	924 515
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							- 6 382	- 6 382
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2010				63 159			- 63 159	0
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2011							71 195	71 195
Autres variations								0
Solde au 31 décembre 2011	47 735	0	0	870 398	0	0	71 195	989 328
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011							- 6 584	- 6 584
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2011				64 611			- 64 611	0
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2012							64 487	64 487
Autres variations								0
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2012	47 735	0	0	935 009	0	0	64 487	1 047 231

Commentaires : (1) Le capital social est composé de :

- 23 866 107 parts sociales de 1,50 euro détenues pour 23 825 952 parts par les Caisses locales, 305 parts par les administrateurs de la Caisse régionale et 39 850 parts par les autres souscripteurs ;
- 7 957 441 certificats coopératifs d'associés de 1,50 euro détenus par Crédit Agricole s.A.

NOTE 21 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES

En milliers d'euros

	TOTAL 2012	TOTAL 2011
Capitaux propres	1 047 231	989 328
Fonds pour risques bancaires généraux	3 233	2 363
Dettes subordonnées et titres participatifs	39 285	53 817
Dépôts de garantie à caractère mutuel	151	151
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 089 900	1 045 659

NOTE 22 – OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Créances	867 196	878 685
Sur les établissements de crédit et institutions financières	854 464	836 320
Sur la clientèle	10 167	39 800
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 565	2 565
Dettes	5 868 168	5 893 400
Sur les établissements de crédits et institutions financières	5 868 168	5 893 400
Sur la clientèle	0	0
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	0	0
Engagements donnés	90 011	85 212
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0
Garanties données à des établissements de crédit	34 431	31 338
Garanties données à la clientèle	55 580	53 874
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	0

NOTE 23 – TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas effectué de transaction significative avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

NOTE 24 – OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

En milliers d'euros

Contributions par devise au bilan

	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	8 247 757	8 248 909	8 167 752	8 166 923
Autres devises de l'Union Européenne	82	82	103	103
Franc Suisse	1 002 962	1 001 796	953 779	952 678
Dollar	4 927	4 941	3 981	5 911
Yen	682	682	715	715
Autres devises)	0	0	96	96
TOTAL	9 256 410	9 256 410	9 126 426	9 126 426

NOTE 25 – OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

En milliers d'euros

	31/12/2012		31/12/2011	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	76 995	76 842	72 277	72 014
Devises	38 154	38 154	36 459	36 459
Euros	38 841	38 688	35 818	35 555
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
TOTAL	76 995	76 842	72 277	72 014

NOTE 26 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En milliers d'euros

	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	
			31/12/2012	31/12/2011
Opérations fermes	2 152 273	116 760	2 269 033	2 188 618
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
- Contrats à terme de taux d'intérêt			0	0
- Contrats à terme de change			0	0
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
- Autres contrats à terme			0	0
Opérations de gré à gré	2 152 273	116 760	2 269 033	2 188 618
- Swaps de taux d'intérêt	2 152 273	116 760	2 269 033	2 188 618
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	0
- Contrats à terme de change			0	0
- FRA			0	0
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
- Autres contrats à terme			0	0
Opérations conditionnelles	200 000	143 670	343 670	312 864
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
- Instruments de taux d'intérêt à terme				
	Achetés		0	
	Vendus		0	
- Instruments sur action et indices Boursiers à terme				
	Achetés		0	
	Vendus		0	
- Instruments de taux de change à terme				
	Achetés		0	
	Vendus		0	
Opérations de gré à gré	200 000	143 670	343 670	312 864
- Options de swap de taux				
	Achetées		0	0
	Vendus		0	0
- Instruments de taux d'intérêts à terme	200 000	7 984	207 984	209 384
	Vendus	7 984	7 984	9 384
- Instruments de taux de change à terme		63 851	63 851	47 048
	Vendus	63 851	63 851	47 048
- Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
	Achetés		0	0
	Vendus		0	0
- Autres instruments à terme conditionnels				
	Achetés		0	0
	Vendus		0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0
- Contrats de dérivés de crédit				
	Achetés		0	0
	Vendus		0	0
TOTAL	2 352 273	260 430	2 612 703	2 501 482

26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

En milliers d'euros

	Total au 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures	0	0	0						
- Options de change	127 702	0	0	127 702					
- Options de taux	0	0	0						
- Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0						
- F.R.A.	0	0	0						
- Swaps de taux d'intérêt	1 267 728	405 703	595 602	1 267 728	405 703	595 602			
- Caps, Floors, Collars	0	215 967	0		215 967				
- Forward taux	0	0	0						
- Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
- Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	1 395 430	621 670	595 602	1 395 430	621 670	595 602	0	0	0
- Swaps de devises	0	0	0						
- Opérations de change à terme	153 838	0	0	153 838					
Sous total	153 838	0	0	153 838	0	0	0	0	0
TOTAL	1 549 268	621 670	595 602	1 549 268	621 670	595 602	0	0	0

	Total au 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures	0	0	0						
- Options de change	94 097	0	0	94 097					
- Options de taux	0	0	0						
- Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0						
- F.R.A.	0	0	0						
- Swaps de taux d'intérêt	1 274 741	298 055	615 822	1 274 741	298 055	615 822			
- Caps, Floors, Collars	0	213 542	5 227		213 542	5 227			
- Forward taux	0	0	0						
- Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
- Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	1 368 838	511 597	621 049	1 368 838	511 597	621 049	0	0	0
- Swaps de devises	0	0	0						
- Opérations de change à terme	144 292	0	0	144 292					
Sous total	144 292	0	0	144 292	0	0	0	0	0
TOTAL	1 513 130	511 597	621 049	1 513 130	511 597	621 049	0	0	0

26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

En milliers d'euros

	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change	0	127 702	0	94 098
- Opérations fermes en devises sur marchés organisés				
- Options de taux				
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	- 46 481	2 269 032	- 27 924	2 188 618
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	1	215 968	40	218 768
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Sous total	- 46 480	2 612 702	- 27 884	2 501 484
- Swaps de devises				
- Opérations de change à terme	0	153 838	0	144 293
Sous total	0	153 838	0	144 293
TOTAL	- 46 480	2 766 540	- 27 884	2 645 777

26.3 Information sur les Swaps – Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

En milliers d'euros

	Position ouverte isolée	Microcouverture	Macrocouverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	0	61 421	2 090 851	116 760
Contrats assimilés ⁽¹⁾				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1^{er} du règlement 90.15 du CRBF.

Les swaps de transaction concernent essentiellement des contrats de change à terme en CHF.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Aucun transfert de contrat d'échange n'a eu lieu en 2012.

NOTE 27 – INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2012, il convient de noter que le risque de contrepartie sur produits dérivés est limité aux opérations de couverture issues de la gestion actif / passif de la Caisse régionale Alsace Vosges (swap de taux), auprès d'établissements bancaires habilités par Crédit Agricole SA.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		1 027 870	1 285 421
Engagements de financement		599 966	852 617
• Engagements en faveur d'établissements de crédit		0	130 000
• Engagements en faveur de la clientèle		599 966	722 617
Ouverture de crédits confirmés		376 799	448 386
- Ouverture de crédits documentaires		3 851	2 445
- Autres ouvertures de crédits confirmés		372 948	445 941
Autres engagements en faveur de la clientèle		223 167	274 231
Engagements de garantie		420 934	422 231
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit		325 209	322 419
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		0	0
Autres garanties		325 209	322 419
• Engagements d'ordre de la clientèle		95 725	99 812
Cautions immobilières		11 730	17 360
Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾		83 995	82 452
Engagements sur titres		6 970	10 573
• Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		0	0
• Autres engagements à donner		6 970	10 573
Engagements reçus		1 658 521	1 639 527
Engagements de financement		601 025	600 152
• Engagements reçus d'établissements de crédit		601 025	600 152
• Engagements reçus de la clientèle		0	0
Engagements de garantie		1 050 526	1 039 375
• Engagements reçus d'établissements de crédit		355 116	327 234
• Engagements reçus de la clientèle		695 410	712 141
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		179 410	163 195
Autres garanties reçues		516 000	548 946
Engagements sur titres		6 970	10 573
• Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		0	0
• Autres engagements à donner		6 970	10 573

(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 2 544 milliers d'euros ont été reclassées en ""Autres garanties d'ordre de la clientèle".

Dans le cadre du mécanisme de garantie Switch CCI / CCA, la garantie donnée par la Caisse régionale Alsace Vosges et symétriquement reçue par Crédit Agricole SA s'élève à 293 626 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 29 – ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale Alsace Vosges a apporté 2 963 760 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 525 349 milliers d'euros en 2011. La Caisse régionale Alsace Vosges conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Alsace Vosges a apporté :

- 1 284 709 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque Centrale, contre 1 006 565 milliers d'euros en 2011. Il convient de noter que depuis février 2012 la BCE a élargi temporairement le périmètre des créances éligibles aux opérations de refinancement, en particulier concernant les créances à l'habitat ;
- 166 815 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 317 846 milliers d'euros en 2011 ;
- 785 123 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 529 846 milliers d'euros en 2011 ;
- 727 113 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe (notamment Crédit Agricole Covered Bonds) dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 671 092 milliers d'euros en 2011.

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Les lettres de garantie données par la Caisse régionale Alsace Vosges à Crédit Agricole SA au titre de la garantie de liquidité et de solvabilité du réseau Crédit Agricole s'élève à 982 744 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Néant

NOTE 32 – OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Néant

NOTE 33 – PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	550	887
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 653	19 457
Sur opérations avec la clientèle	242 607	241 345
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 579	8 621
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	3 887
Intérêts et produits assimilés	270 389	274 197
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	- 10
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 93 428	- 114 933
Sur opérations avec la clientèle	- 20 114	- 16 291
Charge nette sur opérations de macro-couverture	- 15 814	- 4 586
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Sur dettes représentées par un titre	- 1 369	- 987
Autres intérêts et charges assimilées	- 1 125	- 4
Intérêts et charges assimilées	- 131 850	- 136 811
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERET ET REVENUS ASSIMILES	138 539	137 386

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 34 – REVENUS DES TITRES

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	165	5 241
Livret développement durable	0	0
Titres d'investissement	4 413	3 380
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus fixes	4 578	8 621
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	2 372	20 566
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	0
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus variables	2 372	20 566
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	6 950	29 187

NOTE 35 – PRODUIT NET DES COMMISSIONS

En milliers d'euros

	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	93	- 53	40	129	- 42	87
Sur opérations internes au Crédit Agricole	28 657	- 11 475	17 182	28 495	- 7 571	20 924
Sur opérations avec la clientèle	28 271	- 265	28 006	27 084	- 676	26 408
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	335	- 6	329	361	- 8	353
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	75 948	- 6 096	69 852	78 374	- 7 854	70 520
Provision pour risques sur commissions	264	- 205	59	280	- 293	- 13
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	133 568	-18 100	115 468	134 723	- 16 444	118 279

NOTE 36 – GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	7	10
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	2 038	2 437
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATIONS	2 045	2 447

NOTE 37 – GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

En milliers d'euros

Titres de placement	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux dépréciations	- 73	- 1 862
Reprises de dépréciations	2 761	216
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	2 688	- 1 646
Plus-values de cession réalisées	4 328	5 415
Moins-values de cession réalisées	- 19	- 23
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	4 309	5 392
Solde des opérations sur titres de placement	6 997	3 746

Titres de l'activité du portefeuille	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux dépréciations	0	0
Reprises de dépréciations	0	0
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées	0	0
Moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	6 997	3 746

NOTE 38 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	1 376	1 427
Quote part des opérations faites en commun	1	3
Refacturation et transfert de charges	0	0
Reprises provisions	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	1 377	1 430
Charges diverses	- 240	- 221
Quote part des opérations faites en commun	- 87	- 82
Refacturation et transfert de charges	0	0
Dotations provisions	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	- 327	- 303
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 050	1 127

NOTE 39 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel		
Salaires et traitements	- 45 830	- 43 593
Charges sociales	- 23 248	- 20 851
Intéressement et participation	- 9 286	- 10 330
Impôts et taxes sur rémunérations	- 7 017	- 5 656
Total des charges de personnel	- 85 381	- 80 430
Refacturation et transferts de charges de personnel	3 087	2 484
Frais de personnel nets	- 82 294	- 77 946
Frais administratifs		
Impôts et taxes	- 9 166	- 6 138
Services extérieurs et autres frais administratifs	- 49 499	- 49 449
Total des charges administratives	- 58 665	- 55 587
Refacturation et transferts de charges administratives	939	1 047
Frais administratifs nets	- 57 726	- 54 540
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	- 140 020	- 132 486

Effectif moyen

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	230	223
Non cadres	1 107	1 114
TOTAL	1 337	1 337
<i>Dont: - France</i>	1 337	1 337
<i>- Etranger</i>	0	0
<i>Dont: personnel mis à disposition</i>	27	27

NOTE 40 – COUT DU RISQUE

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations	- 65 049	- 79 100
Dépréciations de créances douteuses	-44 866	- 44 783
Autres provisions et dépréciations	- 20 183	- 34 317
Reprises de provisions et dépréciations	59 796	52 583
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	45 607	35 159
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	14 189	17 424
Variation des provisions et dépréciations	- 5 253	- 26 517
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	- 148	- 243
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	- 9 946	- 6 656
Décote sur prêts restructurés	0	0
Récupérations sur créances amorties	164	218
Autres pertes	- 5	- 289
COUT DU RISQUE	- 15 188	- 33 487

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 9 281 milliers d'euros.
Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 549 milliers d'euros.

(2) Dont 120 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 20 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 9 281 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 41 – RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Dotations aux dépréciations	- 6 859	- 3 125
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 6 859	- 3 125
Reprises de dépréciations	5 153	40
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5 153	40
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 1 706	- 3 085
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 1 706	- 3 085
Plus-values de cessions réalisées	0	- 13
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Moins-values de cessions réalisées	0	- 13
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	- 13
Solde des plus et moins-values de cessions	0	- 13
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	- 13
Solde en perte ou en bénéfice	- 1 706	- 3 098
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
Plus-values de cessions	168	32
Moins-values de cessions	- 57	- 11
Solde en perte ou en bénéfice	111	21
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	- 1 595	- 3 077

Le résultat net sur actifs immobilisés est impacté en 2012 par la dépréciation complémentaire des titres Sacam International à hauteur de 1 413 milliers d'euros.

NOTE 42 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant.

NOTE 43 – IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 36 998 milliers d'euros au 31 décembre 2012, contre 35 959 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Suite à la signature le 21 avril 2010 d'une convention avec Crédit Agricole SA, la Caisse régionale Alsace Vosges fait partie depuis l'exercice 2010 du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole SA.

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale Alsace Vosges constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole SA selon les modalités prévues dans la convention.

NOTE 44 – INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

44.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

La totalité du Produit net bancaire résulte du secteur d'activité « Banque de proximité en France ».

44.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

Le secteur d'activité de la Caisse régionale Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges).

44.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

Non applicable

44.4 Résultat courant par zone géographique

Le secteur d'activité de la Caisse régionale Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges).

NOTE 45 – EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

Non applicable.

NOTE 46 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

Aucun événement postérieur à la clôture, de nature à affecter les comptes individuels de la Caisse régionale Alsace Vosges au 31/12/2012 n'a été identifié.

NOTE 47 – AFFECTATION DES RESULTATS

	En euros
Bénéfice de l'exercice	64 486 567,69
Intérêts aux parts sociales (à 2,78 %)	995 216,66
Dividendes aux Certificats Coopératifs d'Associés	4 854 039,01
Excédents restant à affecter :	58 637 312,02
Affectation des 3/4 à la réserve légale	43 977 984,01
Réserves facultatives générales	14 659 328,01

NOTE 48 – IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale Alsace Vosges ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 49 – PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale Alsace Vosges.

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG AUDIT	%	PriceWaterhouseCoopers Audit	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	72	100 %	72	100 %
- Missions accessoires		0 %		0 %
Sous-total	72	100 %	72	100 %
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0 %		0 %
- Technologie de l'information		0 %		0 %
- Audit interne		0 %		0 %
- Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit		0 %		0 %
Sous-total	0	0 %	0	0 %
TOTAL	72	100 %	72	100 %

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Comptes consolidés 2012 et rapport des Commissaires aux comptes

Cadre général

Etats financiers consolidés

Rapport des Commissaires aux Comptes

Notes annexes aux états financiers

Comptes consolidés 2012

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale :

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges

Siège social :

1 place de la Gare – 67000 STRASBOURG

R.C.S. :

Strasbourg D 437 642 531

N° SIRET :

437 642 531 00010

Code APE :

651 D

Forme :

Société Coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale Alsace Vosges 51 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

De par la loi, la caisse régionale Alsace Vosges est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale Alsace Vosges fait partie avec 38 autres Caisses régionales du groupe Crédit Agricole.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse régionale Alsace Vosges suite à une souscription de Certificats Coopératifs d'Association.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

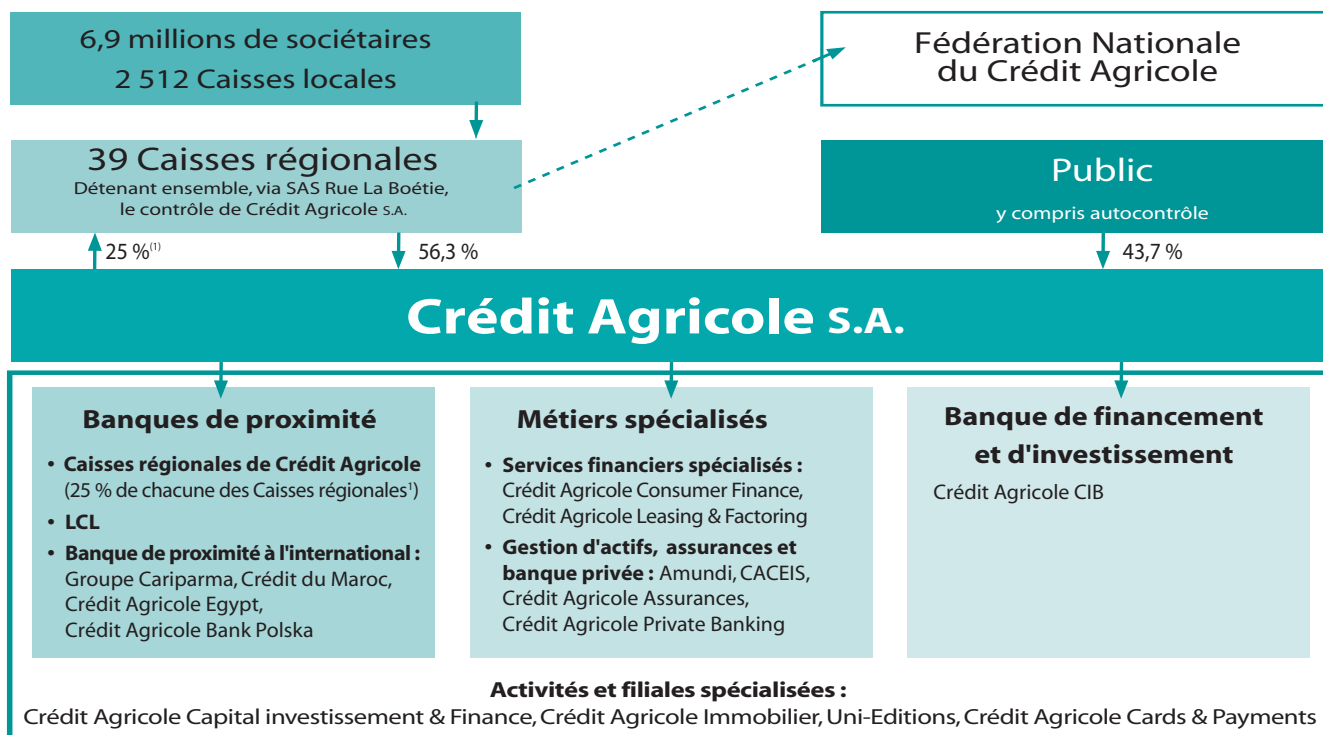
Les caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,95 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31 décembre 2012⁽²⁾

(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

(2) Hors Emporiki et CA Cheuvreux en cours de cession.

Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A. Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

• Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

• Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

• Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

• Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

• Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

• Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	4.1	284 980	298 501
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 141 261	- 163 056
Commissions (produits)	4.2	133 551	137 771
Commissions (charges)	4.2	- 18 083	- 16 881
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6 550	2 629
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	- 13 269	17 153
Produits des autres activités	4.5	1 382	5 342
Charges des autres activités	4.5	- 2 369	- 1 173
PRODUIT NET BANCAIRE		251 481	280 286
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	- 137 806	- 132 568
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	- 6 559	- 6 603
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		107 116	141 115
Coût du risque	4.8	- 15 181	- 33 567
RESULTAT D'EXPLOITATION		91 935	107 548
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	61	- 3
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6	0	0
RESULTAT AVANT IMPÔT		91 996	107 545
Impôt sur les bénéfices	4.10	- 39 779	- 32 528
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		52 217	75 017
Intérêts minoritaires		22	5
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		52 195	75 012

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du groupe		52 195	75 012
Gains et pertes sur écarts de conversion		–	–
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		4 847	-8 374
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		–	–
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-1 411	-95
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		3 436	-8 469
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		–	–
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	3 436	-8 469
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		55 631	66 543
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		22	5
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		55 653	66 548

Les montants sont présentés net d'impôts.

Comme mentionné dans la partie « cadre général », l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La

Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la

valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre

2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale Alsace Vosges sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 8 552 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 1 438 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de – 7 114 milliers d'euros.

Bilan consolidé au 31 décembre 2012

En milliers d'euros

ACTIF	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	45 424	45 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	90 635	84 083
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	5 943	10 125
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.8	620 645	571 918
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8	858 663	836 623
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8	7 269 588	7 222 249
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		25 064	17 142
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	142 382	110 815
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	38 723	41 526
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	107 744	91 506
Actifs non courants destinés à être cédés	6.14	0	0
Participation aux bénéfices différée	6.17	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	0	0
Immeubles de placement	6.15	5 495	4 914
Immobilisations corporelles	6.16	44 888	47 154
Immobilisations incorporelles	6.16	7	3
Ecarts d'acquisition	2.6	0	0
TOTAL ACTIF		9 255 201	9 083 870

En milliers d'euros

PASSIF	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	2 947	1 599
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	49 819	44 297
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	5 812 231	5 862 274
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	2 007 635	1 838 417
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	66 857	79 098
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-19 135	-9 832
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	662	714
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	115 481	117 031
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.14	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	0	0
Provisions	6.18	24 988	24 260
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	151	1 620
TOTAL DETTES		8 061 636	7 959 478
Capitaux propres		1 193 565	1 124 392
Capitaux propres part du Groupe		1 192 916	1 123 765
Capital et réserves liées		475 633	453 946
Réserves consolidées		658 784	591 939
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		6 304	2 868
Résultat de l'exercice		52 195	75 012
Intérêts minoritaires		649	627
TOTAL DU PASSIF		9 255 201	9 083 870

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	90 147	347 275	0	591 940	11 337	7 499	1 048 198	621	1 048 819
Augmentation de capital	16 524			0			16 524		16 524
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2011				0		-7 499	-7 499		-7 499
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés au stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	16 524	0	0	0	0	-7 499	9 025	0	9 025
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-8 469	0	-8 469	0	-8 469
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		75 012	75 012	5	75 017
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2011	106 671	347 275	0	591 940	2 868	75 012	1 123 766	626	1 124 392
Affectation du résultat 2011				66 844		-66 844	0		0
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	106 671	347 275	0	658 784	2 868	8 168	1 123 766	626	1 124 392
Augmentation de capital	21 687			0			21 687		21 687
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2012				0		-8 168	-8 168		-8 168
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	21 687	0	0	0	0	-8 168	13 519	0	13 519
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	3 436	0	3 436	0	3 436
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2012				0		52 195	52 195	22	52 217
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2012	128 358	347 275	0	658 784	6 304	52 195	1 192 916	648	1 193 564

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres, part du Groupe, de la Caisse régionale Alsace Vosges (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende 2012) s'élèvent à 1 193 millions d'euros. Ils augmentent de 69 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 6 %) sous l'effet principal du bénéfice de l'exercice (+ 52 millions d'euros), de l'augmentation des gains latents sur les titres disponibles à la vente (+ 3,4 millions d'euros) et des souscriptions nettes aux parts sociales à hauteur de 21,7 millions d'euros.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Alsace Vosges y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	91 996	107 545
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 559	6 603
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	30 085	21 922
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	- 61	3
Résultat net des activités de financement	426	445
Autres mouvements	- 887	- 4 169
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	36 122	24 804
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 51 724	335 520
Flux liés aux opérations avec la clientèle	104 953	- 361 082
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 102 241	6 439
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 22 931	- 83 924
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	0	0
Impôts versés	- 37 089	- 54 188
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 109 032	- 157 235
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	19 086	- 24 886
Flux liés aux participations ⁽²⁾	- 164	- 7 122
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 5 544	- 7 136
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	- 5 708	- 14 258
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾	13 519	9 025
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾	- 11 878	- 445
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	1 641	8 580
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	15 019	-30 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	91 758	122 322
Solde net des comptes de caisses et banques centrales*	45 812	47 826
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	45 946	74 496
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	106 777	91 758
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	45 424	45 812
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédits**	61 353	45 946
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	15 019	- 30 564

* Composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales » hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** Composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains » et « comptes et prêts au jour le jour sains » tel que détaillés en note 6.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs » et « comptes et emprunts au jour le jour » tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Néant.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.3. Au cours de l'année 2012, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Alsace Vosges s'élève à 164 milliers d'euros, suite à l'achat des titres SAS Sacam Machinisme et Atout Assurances.net.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale Alsace Vosges à ses actionnaires, à hauteur de 8 168 milliers d'euros pour l'année 2012 ainsi que l'émission de nouvelles parts sociales par les Caisses locales à hauteur de 21 687 milliers d'euros.

(4) L'exercice 2012 enregistre le remboursement à l'échéance du TSR Radian pour un montant de 11 434 milliers d'euros..

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note « 1.3 Activité de crédits de l'annexe », votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives et des provisions.

- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation. Nous avons revu plus particulièrement les critères ayant conduit à valoriser les titres S.A.S. Rue La Boétie à leur coût ainsi que la cohérence des approches multicritères et des paramètres retenus dans le cadre du test de dépréciation de ces titres.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale. Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Toulouse, le 7 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

- PricewaterhouseCoopers Audit - Pierre Clavié

- ERNST & YOUNG Audit - Frank Astoux

Notes annexes aux états financiers

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations

dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et

interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014

La Caisse régionale Alsace Vosges n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).
- L'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés actif et passif issus des différences tem-

poraires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40.

- L'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale Alsace Vosges utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale Alsace Vosges.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les BMTN indexés sur des indices.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale Alsace Vosges a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale Alsace Vosges a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus

après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale Alsace Vosges utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale Alsace Vosges prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale Alsace Vosges constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A.

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

• Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

La Caisse régionale Alsace Vosges constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

• Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale Alsace Vosges a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale Alsace Vosges détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale Alsace Vosges a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Cinq filières sont concernées au 31 décembre 2012 : frontaliers habitat (9,1 millions d'euros), pharmacies (10,3 millions d'euros), construction (3,5 millions d'euros), hôtels et restaurants (4,3 millions d'euros) et boulangeries (1,3 millions d'euros).

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif

• Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

• Rachat d'actions propres

La Caisse régionale Alsace Vosges n'est pas concernée.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

• Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

• Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale Alsace Vosges retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

• Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

• Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

• **Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.**

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale Alsace Vosges, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

• **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

• **Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale Alsace Vosges compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale Alsace Vosges identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale Alsace Vosges a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engage-

ments sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17.

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

• Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale Alsace Vosges détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale Alsace Vosges n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale Alsace Vosges a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale Alsace Vosges, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

• Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régio-

nale Alsace Vosges n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme «le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, soit exclusivement la France pour la Caisse régionale Alsace Vosges.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants : Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hau-

teur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différé, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

La Caisse régionale Alsace Vosges applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobili-

Composants	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Logiciels	Linéaire 1 an
Gros œuvre	Linéaire 30 ans
Second œuvre	Linéaire 25 ans
Agencements	Linéaire 10 ans
Matériel	Dégressif ou linéaire 3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire 4 ans
Mobilier	Linéaire 10 ans

sations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Les éléments dont dispose la Caisse régionale Alsace Vosges sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

La Caisse régionale Alsace Vosges n'est pas concernée.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Alsace Vosges et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale Alsace Vosges dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale Alsace Vosges détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Alsace Vosges représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Alsace Vosges et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié

des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale Alsace Vosges est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale Alsace Vosges, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale Alsace Vosges selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse régionale Alsace Vosges a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse régionale a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse régionale Alsace Vosges a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse régionale Alsace Vosges conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Les filiales détenues à 100 % que sont Calvest, Immobilier Gestion Privée, Société de diversification et Atout Assurances Net ne sont pas consolidées bien que détenues et contrôlées à 100 % car leur contribution serait non significative tant au niveau du résultat que du bilan.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale Alsace Vosges sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Alsace Vosges ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Alsace Vosges ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans

les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Néant.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Événements significatifs de la période

L'exercice 2012 enregistre le changement de méthode de valorisation des titres SAS Rue La Boétie, tel que décrit au paragraphe consacré aux instruments financiers (IAS 32 et 39) de la note 1.3.

L'impact sur le résultat consolidé de l'exercice 2012 se traduit par une charge de 7 114 milliers d'euros.

Par ailleurs, les comptes enregistrent le transfert des titres Sacam International vers la catégorie des titres dépréciés durablement et la dotation d'une provision durable complémentaire à hauteur de 6 549 milliers d'euros.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Non concerné.

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Néant

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale Alsace Vosges consolide deux fonds dédiés par la méthode de l'intégration globale : OPCVM Force Alsace et OPCVM Alsace Elite.

2.5. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

En milliers d'euros

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
CALVEST	1 500	100,00	1 500	100,00
IGP	138	100,00	302	100,00
SOCIETE DE DIVERSIFICATION	131	1,31	138	1,31
ATOUT ASSURANCES NET	150	100,00	0	0,00
SOCIETE ALSACIENNE DE PROTECTION	375	29,16	367	29,16
SYNERGIE ALSACE	1 000	25,00	1 000	25,00
SAFER ALSACE	300	16,00	292	16,00
CHAIS HOSPICES DE STRASBOURG	18	9,82	18	9,82
STE SPINALIENNE DE PARTICIPATION FINANCIERE	20	8,46	20	8,46
CA TOP	5	6,25	5	6,25
SEM SAMINS	137	6,24	122	6,24
CRITEL SOLIMATIC NANCY	745	5,37	708	5,37
CARVEST	36	5,00	30	5,00
SACAM AVENIR	4 232	4,79	4 232	3,71
LA PEPINIERE D'ENTREPRISES	15	4,29	15	4,29
EPINAL GOLBEY DEVELOPPEMENT	15	3,33	15	3,33
SACAM PLEINCHAMP	168	2,97	152	2,97
SAFER LORRAINE	131	2,90	123	2,99
SEMCLOHR	199	2,70	205	2,70
SACAM MACHINISME	72	2,32	58	1,87
SEMHA	33	2,20	39	2,20
SEM BRUMATH	53	2,13	52	2,13
SACAM DEVELOPPEMENT	16 027	2,10	16 027	2,10
SACAM SANTEFI	61	2,09	78	2,09
SIRCA	0	2,04	0	2,04
SACAM PROGICA	195	2,04	194	2,04
SACAM PARTICIPATION	1 725	2,00	1 618	2,00
RUE LA BOETIE	324 014	1,92	332 566	1,92
SACAM INTERNATIONAL	10 687	1,92	12 100	1,91
MIROMESNIL	3	1,90	3	1,90
SEGUR	3	1,90	3	1,90
CA INNOVE	34	1,90	41	1,90
COURCELLES	2	1,89	2	1,89
SACAM FIANET EUROPE	642	1,89	921	1,89
SACAM FIRECA	425	1,83	425	1,83
SOCIETE EQUIPEMENT VOSGIENNE	20	1,65	20	1,65
SACAM SQUARE HABITAT	19	1,32	14	1,32
SANEP	7	1,25	6	1,25
CAM	797	1,23	773	1,23
CA TITRES	686	1,04	686	1,04
ALSACE CREATION	112	0,90	119	0,90
CA CARDS AND PAYMENTS	128	0,90	128	0,90
SACAM ASSURANCE CAUTION	252	0,89	225	0,89
CAAGIS	112	0,75	111	0,75
SEM MULHOUSE EXPO	15	0,74	15	0,74
SEM MAISON ALSACE	3	0,67	3	0,67
STRASBOURG EVENEMENTS	36	0,54	36	0,54
RADIAN	9	0,47	14	0,47
ADEQUAT	0	0,07	0	0,07
CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT SUISSE	5 133	0,03	4 827	0,03
ATTICA	0	0,00	25	0,81
AGRAL CONSULTANT	0	0,00	0	0,62
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	370 620		380 373	

(1) Dont 15 968 milliers d'euros au titre de la dépréciation durable.

Les filiales directement détenues par la Caisse régionale Alsace Vosges (Immobilier Gestion Privée, Calvest, et Atout Assurance Net) ne sont pas consolidées car non significatives.

2.6. Ecarts d'acquisition

Néant

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale Alsace Vosges est assurée par le service Contrôle permanent qui est rattaché à la Direction générale et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	90 635	84 083
Instruments dérivés de couverture	5 943	10 125
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	226 474	172 385
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	5 160	966
Prêts et créances sur la clientèle	7 269 588	7 222 249
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	142 382	110 815
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	7 740 182	7 600 623
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	599 966	722 616
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	121 319	122 599
Provisions - Engagements par signature	- 4 995	- 5 019
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	716 290	840 196
TOTAL EXPOSITION NETTE	8 456 472	8 440 819

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élève à :

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	853 503	835 657
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	0	130 000
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	299 615	299 633
TOTAL GARANTIES ET AUTRES REHAUSSEMENTS DE CREDITS REÇUS	1 153 118	1 265 290

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros

31/12/2012	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	36	0	0	0	36
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	858 663	0	0	0	858 663
Institutions non établissements de crédit	806 076	2 709	2 378	0	803 698
Grandes entreprises	1 353 083	73 700	59 399	6 751	1 286 933
Clientèle de détail	5 332 258	119 255	79 995	73 342	5 178 921
TOTAL* PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	8 350 116	195 664	141 772	80 093	8 128 251

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11 268 milliers d'euros et encours sensibles pour 39 813 milliers d'euros.

En milliers d'euros

31/12/2011	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	641	0	0	0	641
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	836 623	0	0	0	836 623
Institutions non établissements de crédit	824 363	3 119	2 634	0	821 729
Grandes entreprises	1 403 764	81 285	65 096	18 889	1 319 779
Clientèle de détail	5 212 621	119 264	77 134	55 387	5 080 100
TOTAL* PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	8 278 012	203 668	144 864	74 276	8 058 872

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 9 838 milliers d'euros et encours sensibles pour 34 863 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

En milliers d'euros

Engagements de financement en faveur de la clientèle	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	42 209	29 649
Grandes entreprises	201 897	330 803
Clientèle de détail	355 860	362 164
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	599 966	722 616

Engagements de garantie en faveur de la clientèle	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	0	45
Institutions non établissements de crédit	1 813	852
Grandes entreprises	60 885	60 171
Clientèle de détail	33 027	38 744
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	95 725	99 812

Dettes envers la clientèle par agent économique

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	25 293	33 388
Grandes entreprises	620 775	593 587
Clientèle de détail	1 361 567	1 211 442
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	2 007 635	1 838 417

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros

31/12/2012	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	8 289 777	194 405	141 104	80 093	8 068 580
Autres pays de l'UE	30 531	357	231	0	30 300
Autres pays d'Europe	19 854	457	263	0	19 591
Amérique du Nord	8 108	337	114	0	7 994
Amériques Centrale et du Sud	200	0	0	0	200
Afrique et Moyen Orient	729	6	0	0	729
Asie et Océanie (hors Japon)	675	102	60	0	615
Japon	242	0	0	0	242
Organismes supranationaux	0	0	0	0	0
TOTAL* PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	8 350 116	195 664	141 772	80 093	8 128 251

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11 268 milliers d'euros et encours sensibles pour 39 813 milliers d'euros.

31/12/2011	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	8 214 341	202 136	144 067	74 276	7 995 998
Autres pays de l'UE	34 586	657	335	0	34 251
Autres pays d'Europe	18 067	419	265	0	17 802
Amérique du Nord	8 877	346	134	0	8 743
Amériques Centrale et du Sud	261	0	0	0	261
Afrique et Moyen Orient	879	8	1	0	878
Asie et Océanie (hors Japon)	742	102	62	0	680
Japon	259	0	0	0	259
Organismes supranationaux	0	0	0	0	0
TOTAL* PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	8 278 012	203 668	144 864	74 276	8 058 872

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 9 838 milliers d'euros et encours sensibles pour 34 863 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

En milliers d'euros

Engagements de financement en faveur de la clientèle	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	593 719	719 213
Autres pays de l'UE	5 998	3 188
Autres pays d'Europe	42	98
Amérique du Nord	24	86
Amériques Centrale et du Sud	3	3
Afrique et Moyen Orient	145	25
Asie et Océanie (hors Japon)	34	2
Japon	1	1
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	599 966	722 616
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	95 323	99 410
Autres pays de l'UE	36	36
Autres pays d'Europe	365	365
Amérique du Nord	0	0
Amériques Centrale et du Sud	1	1
Afrique et Moyen Orient	0	0
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0
Japon	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	95 725	99 812

Dettes envers la clientèle par zone géographique

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	1 966 381	1 799 774
Autres pays de l'UE	21 931	18 230
Autres pays d'Europe	9 146	9 539
Amérique du Nord	4 448	6 494
Amériques Centrale et du Sud	195	252
Afrique et Moyen Orient	4 293	3 100
Asie et Océanie (hors Japon)	1 154	949
Japon	87	79
Organismes supra-nationaux	0	0
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	2 007 635	1 838 417

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

En milliers d'euros

	31/12/2012				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres					351 207	335 389	- 15 818
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	223 388	2 541	2 182	181	228 292	53 892	- 221 865
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	96 312				96 312	331	- 2 378
Grandes entreprises	38 353	1 365			39 718	14 301	- 66 150
Clientèle de détail	88 723	1 176	2 182	181	92 262	39 260	- 153 337
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	223 388	2 541	2 182	181	579 499	389 281	- 237 683

Garanties non affectées

0

	31/12/2011				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres					1 389	695	- 694
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	107 018	3 068	1 523	0	111 609	58 804	- 219 140
Administrations centrales	41	0	0	0	41	0	
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	28 044	0	0	0	28 044	485	- 2 634
Grandes entreprises	23 121	957	0	0	24 078	16 189	- 65 096
Clientèle de détail	55 812	2 111	1 523	0	59 446	42 130	- 151 410
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	107 018	3 068	1 523	0	112 998	59 499	- 219 834

Garanties non affectées

0

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

En milliers d'euros

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	3 313	150	3 463	4 819	200	5 019
Risques sur les autres contreparties (clientèle)	2 873	1 435	4 308	2 010	1 386	3 396
TOTAL RISQUES DE CONTREPARTIES	6 186	1 585	7 771	6 829	1 586	8 415
Risques sur contrats de:			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	6 186	1 585	7 771	6 829	1 586	8 415
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
TOTAL RISQUES SUR CONTRATS	6 186	1 585	7 771	6 829	1 586	8 415
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	6 186	1 585	7 771	6 829	1 586	8 415

*calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment:

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt;

- les taux de change: le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise;

- les prix: le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés: analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

En milliers d'euros

	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt:	0	0	0	2 211	3 732	0	5 943	10 125
- Futures								
- FRA								
- Swaps de taux d'intérêts				2 211	3 731		5 942	10 085
- Options de taux								
- Caps-floors-collars					1		1	40
- Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or:	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations fermes de change								
- Options de change								
Autres instruments:	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers								
- Dérivés sur métaux précieux								
- Dérivés sur produits de base								
- Dérivés de crédits								
- Autres								
Sous total	0	0	0	2 211	3 732	0	5 943	10 125
Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	0	0	0	2 211	3 732	0	5 943	10 125

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

En milliers d'euros

	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	≤ 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	≤ 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt:	0	0	0	4 165	1 908	43 746	49 819	44 297
- Futures								
- FRA								
- Swaps de taux d'intérêts				2 182	1 908	43 746	47 836	42 975
- Options de taux								
- Caps-floors-collars				1 983			1 983	1 322
- Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or:	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations fermes de change								
- Options de change								
Autres instruments:	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers								
- Dérivés sur métaux précieux								
- Dérivés sur produits de base								
- Dérivés de crédits								
- Autres								
Sous total	0	0	0	4 165	1 908	43 746	49 819	44 297
Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	0	0	0	4 165	1 908	43 746	49 819	44 297

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

En milliers d'euros

	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	≤ 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	≤ 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt:	0	0	0	82	988	1 883	2 953	1 591
- Futures								
- FRA								
- Swaps de taux d'intérêts				82	911	1 883	2 876	1 516
- Options de taux								
- Caps-floors-collars					77		77	75
- Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or:	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations fermes de change								
- Options de change								
Autres instruments:	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers								
- Dérivés sur métaux précieux								
- Dérivés sur produits de base								
- Dérivés de crédits								
- Autres								
Sous total	0	0	0	82	988	1 883	2 953	1 591
Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	0	0	0	82	988	1 883	2 953	1 591

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

En milliers d'euros

	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	80	984	1 876	2 940	1 591
- Futures								
- FRA								
- Swaps de taux d'intérêts				80	907	1 876	2 863	1 516
- Options de taux								
- Caps-floors-collars					77		77	75
- Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	7	0	7	8
- Opérations fermes de change								
- Options de change					7		7	8
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers								
- Dérivés sur métaux précieux								
- Dérivés sur produits de base								
- Dérivés de crédits								
- Autres								
Sous total	0	0	0	80	991	1 876	2 947	1 599
Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	0	0	0	80	991	1 876	2 947	1 599

Les dérivés enregistrés en portefeuille de transaction concernent des opérations clientèles parfaitement adossées à un dérivé de couverture également enregistré en portefeuille de transaction.

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 485 001	2 407 385
- Futures	0	0
- FRA	0	0
- Swaps de taux d'intérêts	2 269 033	2 188 617
- Options de taux	0	0
- Caps-floors-collars	215 968	218 768
- Autres instruments conditionnels	0	0
Instruments de devises et or :	127 702	94 098
- Opérations fermes de change	0	0
- Options de change	127 702	94 098
Autres instruments :	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers	0	0
- Dérivés sur métaux précieux	0	0
- Dérivés sur produits de base	0	0
- Dérivés de crédits	0	0
- Autres	0	0
Sous total	2 612 703	2 501 483
- Opérations de change à terme	153 838	144 293
Total Notionnels	2 766 541	2 645 776

Risque de change

La Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas d'activité devises pour compte propre. Les crédits en devises qu'elle octroie (en francs suisses principalement) sont rigoureusement adossés à des ressources de même nature.

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

En milliers d'euros

	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	8 246 548	8 247 700	8 125 196	8 124 368
Autres devises de l'UE	82	82	103	103
CHF	1 002 962	1 001 796	953 779	952 678
USD	4 927	4 941	3 981	5 911
JPY	682	682	715	714
Autres devises	0	0	96	96
Total bilan	9 255 201	9 255 201	9 083 870	9 083 870

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements finan-

ciers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros

	31/12/2012				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	381 984	140 600	135 665	200 414	858 663
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	504 259	715 465	2 392 090	3 879 639	7 491 453
Total	886 243	856 065	2 527 755	4 080 053	8 350 116
Dépréciations					- 221 865
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					8 128 251

	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	333 124	166 871	109 916	226 712	836 623
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	480 293	726 246	2 412 258	3 822 592	7 441 389
Total	813 417	893 117	2 522 174	4 049 304	8 278 012
Dépréciations					- 219 140
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					8 058 872

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros

	31/12/2012				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 665 034	1 426 925	1 460 770	1 259 502	5 812 231
Dettes envers la clientèle	1 454 064	161 159	268 856	123 556	2 007 635
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	3 119 098	1 588 084	1 729 626	1 383 058	7 819 866
Valeur au bilan					7 819 866

	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 709 481	1 170 831	1 712 074	1 269 888	5 862 274
Dettes envers la clientèle	1 449 673	103 478	222 009	63 257	1 838 417
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	3 159 154	1 274 309	1 934 083	1 333 145	7 700 691
Valeur au bilan					7 700 691

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2012				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
DETTEES REPRESENTEES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	56	0	0	0	56
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables	61 391	5 410	0	0	66 801
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total Dettes représentées par un titre	61 447	5 410	0	0	66 857
DETTEES SUBORDONNEES					
Dettes subordonnées à durée déterminée					0
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	151	0	0	0	151
Titres et emprunts participatifs					0
Total Dettes subordonnées	151	0	0	0	151

	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
DETTEES REPRESENTEES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	56	0	0	0	56
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	59 817	19 225	0	0	79 042
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total Dettes représentées par un titre	59 873	19 225	0	0	79 098
DETTEES SUBORDONNEES					
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	1 469	0	0	1 469
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	151	0	0	0	151
Titres et emprunts participatifs					0
Total Dettes subordonnées	151	1 469	0	0	1 620

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros

	31/12/2012				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données					0

	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données					0

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux

d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

En milliers d'euros

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché		Montant Notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	5 943	49 819	2 352 273	10 125	44 297	2 249 551
Taux d'intérêt	5 943	49 819	2 352 273	10 125	44 297	2 249 551
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	5 943	49 819	2 352 273	10 125	44 297	2 249 551

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale Alsace Vosges est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Alsace Vosges est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49-CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de

crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Alsace Vosges a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé. Cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Fonds propres de base (Tier 1)	872 173	769 992
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	0	0
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)	0	0
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance	0	0
Total des fonds propres prudentiels	872 173	769 992

En application de la réglementation, la Caisse régionale Alsace Vosges doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2012 comme en 2011, la Caisse régionale Alsace Vosges a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	551	708
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 649	16 081
Sur opérations avec la clientèle	243 841	247 822
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	62	68
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 414	3 380
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	13 463	30 441
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	1
PRODUITS D'INTERETS (1)(2)	284 980	298 501
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	- 11
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 90 650	- 111 244
Sur opérations avec la clientèle	- 18 159	- 13 964
Sur dettes représentées par un titre	- 1 309	- 847
Sur dettes subordonnées	- 426	- 445
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 30 706	- 36 541
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	- 11	- 4
CHARGES D'INTERETS	- 141 261	- 163 056

(1) dont 5 015 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 5 192 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) dont 2 505 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2012 contre 2 777 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2. Commissions nettes

En milliers d'euros

	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	93	- 53	40	129	- 42	87
Sur opérations internes au Crédit Agricole	28 657	- 11 474	17 183	28 495	- 7 571	20 924
Sur opérations avec la clientèle	28 534	- 470	28 064	27 278	- 883	26 395
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	335	- 6	329	361	- 8	353
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	0	0	0	3 153	- 542	2 611
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	73 999	- 6 030	67 969	76 331	- 7 738	68 593
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 933	- 50	1 883	2 024	- 97	1 927
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	133 551	- 18 083	115 468	137 771	- 16 881	120 890

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	20	- 34
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	4 499	157
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 031	2 507
Résultat de la comptabilité de couverture	0	- 1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 550	2 629

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros

	31/12/2012			31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3 559	3 559	0	2 818	2 818	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	885	749	136	762	989	- 227
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 674	2 810	- 136	2 056	1 829	227
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0	1	- 1
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0	0	1	- 1
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	88 471	88 471	0	64 559	64 560	- 1
Variations de juste valeur des éléments couverts	51 858	34 526	17 332	47 761	15 029	32 732
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	36 613	53 945	- 17 332	16 798	49 531	- 32 733
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	92 030	92 030	0	67 377	67 378	- 1

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	133	12 326
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente * (1)	1 722	4 879
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	- 15 124	- 52
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	- 13 269	17 153

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnée en note 4.8.

- (1) Ligne « Plus ou moins-values de cessions réalisées sur des actifs financiers disponibles à la vente » : dont 1 438 milliers d'euros de plus-value latente sur les titres SAS Rue la Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre.
- (1) Ligne « Perte sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) » : dont 8 552 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	0	0
Autres produits nets de l'activité d'assurance	0	0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Produits nets des immeubles de placement	- 754	- 719
Autres produits (charges) nets	- 233	4 888
Produits (charges) des autres activités	- 987	4 169

4.6. Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	- 80 225	- 77 939
Impôts et taxes	- 9 225	- 6 197
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 48 356	- 48 432
Charges générales d'exploitation	- 137 806	- 132 568

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Alsace Vosges.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

En milliers d'euros

	2012			2011
	Ernst & Young Audit	PwC Audit	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	72	72	144	141
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	0	0	0	0
TOTAL	72	72	144	141

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements	- 6 559	- 6 603
- immobilisations corporelles	- 6 550	- 6 581
- immobilisations incorporelles	- 9	- 22
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 6 559	- 6 603

4.8. Coût du risque

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 65 049	- 79 098
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	- 61 399	- 74 864
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	0	- 87
Engagements par signature	- 3 034	- 3 911
Risques et charges	- 616	- 236
Reprises de provisions et de dépréciations	49 853	45 647
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	46 595	42 257
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	0	0
Engagements par signature	3 059	2 752
Risques et charges	199	638
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 15 196	- 33 451
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 121	- 192
Récupérations sur prêts et créances amortis	164	218
Décotes sur crédits restructurés	0	0
Pertes sur engagements par signature	0	0
Autres pertes	- 28	- 142
Coût du risque	- 15 181	- 33 567

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	61	- 3
Plus-values de cession	118	8
Moins-values de cession	- 57	- 11
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	61	- 3

4.10. Impôts

Charge d'impôt:

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	- 38 704	- 38 732
Charge d'impôt différé	- 1 075	6 204
Charge d'impôt de la période	- 39 779	- 32 528

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2012

En milliers d'euros

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	91 996	36,10 %	33 211
Effet des différences permanentes			5 631
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 2 245
Effet de l'imposition à taux réduit			- 413
Effet des autres éléments			3 595
Taux et charge effectifs d'impôt		43,24 %	39 779

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	107 545	36,10 %	38 824
Effet des différences permanentes			- 6 023
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 036
Effet de l'imposition à taux réduit			- 444
Effet des autres éléments			-1 865
Taux et charge effectifs d'impôt		30,25 %	32 528

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

En milliers d'euros

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		- 8 652			- 8 652
Transfert en compte de résultat (2)		13 499			13 499
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				- 1 411	- 1 411
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	0	4 847	0	- 1 411	3 436
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (1)	0	4 847	0	- 411	3 436
Variation de juste valeur		- 4 891			- 4 891
Transfert en compte de résultat		- 3 483			- 3 483
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				- 95	- 95
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	- 8 374	0	- 95	- 8 469
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	0	- 8 374	0	-95	- 8 469

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit:

	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	5 285	- 9 989
Impôt	- 438	1 615
Total net des gains ou pertes	4 847	- 8 374

(2) dont 7 114 milliers d'euros de gains ou pertes latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie.

5. Informations sectorielles

Le secteur d'activité de la Caisse régionale Alsace Vosges est la banque de proximité sur sa zone de compétence géographique (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges). Ceci implique que les tableaux relatifs au détail et à l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisses, Banques centrales

En milliers d'euros

	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	31 311		32 081	
Banques centrales	14 113	0	13 731	0
Valeur au bilan	45 424	0	45 812	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 953	1 591
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	87 682	82 492
Valeur au bilan	90 635	84 083
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	0	0
Créances sur la clientèle	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Instruments dérivés	2 953	1 591
Valeur au bilan	2 953	1 591

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	0	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	87 682	82 492
- Effets publics et valeurs assimilées	10 127	11 553
- Obligations et autres titres à revenu fixe	77 555	70 939
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Valeur au bilan	87 682	82 492

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 947	1 599
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Valeur au bilan	2 947	1 599

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Instruments dérivés	2 947	1 599
Valeur au bilan	2 947	1 599

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

En milliers d'euros

	31/12/2012		31/12/2011	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette				
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total		Non concerné		Non concerné

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros

	31/12/2012			31/12/2011		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	226 474	1 086	0	172 385	36	0
Actions et autres titres à revenu variable	23 623	3 588	-73	19 183	3 144	-145
Titres de participation non consolidés (2)	370 548	4 746	-310	380 350	5 877	-5 161
Total des titres disponibles à la vente	620 645	9 420	-383	571 918	9 057	-5 306
Créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	620 645	9 420	-383	571 918	9 057	-5 306
Impôts		-1 803	25		-1 392	50
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		7 617	-358		7 665	-5 256

(1) dont 15 818 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2012, contre 694 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) en 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 324 014 milliers d'euros.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	5 160	966
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 016	966
dont comptes et prêts au jour le jour sains	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	0	0
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Autres prêts et créances	0	0
Valeur brute	5 160	966
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	5 160	966
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	60 366	45 017
Comptes et avances à terme	760 627	758 117
Prêts subordonnés	32 510	32 523
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Valeur brute	853 503	835 657
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	853 503	835 657
Valeur au bilan	858 663	836 623

Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	8 798	10 395
Autres concours à la clientèle	7 394 058	7 348 501
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	10 167	10 167
Titres non cotés sur un marché actif	2 565	2 565
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	26 382	25 926
Comptes ordinaires débiteurs	49 483	43 835
Valeur brute	7 491 453	7 441 389
Dépréciations	- 221 865	- 219 140
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	7 269 588	7 222 249
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	0	0
Valeur brute	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	0	0
Valeur nette au bilan	7 269 588	7 222 249

Créances apportées en garantie:

Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale Alsace Vosges a apporté 2 963 760 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 525 349 milliers d'euros en 2011. La Caisse régionale Alsace Vosges conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. En particulier, la Caisse régionale Alsace Vosges a apporté :

- 1 284 709 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 006 565 milliers d'euros en 2011 ;
- 166 815 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 317 846 milliers d'euros en 2011 ;
- 785 123 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 529 846 milliers d'euros en 2011 ;
- 727 113 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe (notamment Crédit Agricole Covered Bonds) dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 671 092 milliers d'euros en 2011.

6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

Néant

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement

Néant

6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

En milliers d'euros

	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	219 140		63 810	- 61 085			221 865
dont dépréciations collectives	74 276		16 533	- 10 716			80 093
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	694		15 124				15 818
Autres actifs financiers	119			- 103			16
Total des dépréciations des actifs financiers	219 953	0	78 934	- 61 188	0	0	237 699
	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	195 231		77 548	- 53 639			219 140
dont dépréciations collectives	57 776		30 082	- 13 582			74 276
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	642		52				694
Autres actifs financiers	204			- 85			119
Total des dépréciations des actifs financiers	196 077	0	77 600	- 53 724	0	0	219 953

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 8 552 milliers d'euros

6.8. Exposition au risque souverain

Non concerné

6.9. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	23	52
dont comptes ordinaires créditeurs	23	33
dont comptes et emprunts au jour le jour	0	0
Valeurs données en pension	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	1 234
Total	23	52
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	0	23
Comptes et avances à terme	5 812 208	5 862 199
Total	5 812 208	5 862 222
Valeur au bilan	5 812 231	5 862 274

Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	1 289 457	1 309 513
Comptes d'épargne à régime spécial	28 594	24 708
Autres dettes envers la clientèle	689 584	504 196
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
Valeur au bilan	2 007 635	1 838 417

6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	70 685	28 774
Obligations et autres titres à revenu fixe	71 697	82 041
Total	142 382	110 815
Dépréciations	0	0
Valeur nette au bilan	142 382	110 815

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	56	56
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables	66 801	69 059
Emprunts obligataires	0	9 983
Valeur au bilan	66 857	79 098
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	1 469
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	151	151
Titres et emprunts participatifs	0	0
Valeur au bilan	151	1 620

6.12. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	759	1 847
Impôts différés	37 964	39 679
Total actifs d'impôts courants et différés	38 723	41 526
Impôts courants	662	714
Impôts différés	0	0
Total passifs d'impôts courants et différés	662	714

Les nets des actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables - fiscaux	40 423	5 197	39 539	62
Charges à payer non déductibles	1 512	0	1 099	0
Provisions pour risques et charges non déductibles	31 008	0	28 811	0
Autres différences temporaires	7 903	5 197	9 629	62
Impôts différés / Réserves latentes	88	428	0	371
Actifs disponibles à la vente	0	428	0	371
Couvertures de Flux de Trésorerie	0	0	0	0
Gains et pertes / Ecart actuariels	88	0	0	0
Impôts différés / Résultat	15 240	15 468	19 690	19 117
Effet des compensations	- 17 787	- 21 093	- 19 550	- 19 550
Total impôts différés	37 964	0	39 679	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.13. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs	55 407	50 458
Comptes de stocks et emplois divers	1 138	831
Gestion collective des titres Livret développement durable	0	0
Débiteurs divers	45 838	45 106
Comptes de règlements	8 431	4 521
Capital souscrit non versé	0	0
Autres actifs d'assurance	0	0
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	0	0
Comptes de régularisation	52 337	41 048
Comptes d'encaissement et de transfert	11 595	30
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	1
Produits à recevoir	34 491	34 353
Charges constatées d'avance	1 063	871
Autres comptes de régularisation	5 188	5 793
Valeur au bilan	107 744	91 506

Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)	42 590	42 596
Comptes de règlements	480	1
Créditeurs divers	39 028	40 925
Versement restant à effectuer sur titres	3 082	1 670
Autres passifs d'assurance	0	0
Autres	0	0
Comptes de régularisation	72 892	74 435
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	9 982	16 069
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	0
Produits constatés d'avance	29 042	29 355
Charges à payer	32 858	28 380
Autres comptes de régularisation	1 010	631
Valeur au bilan	115 482	117 031

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.14. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

Néant

6.15. Immeubles de placement

En milliers d'euros

	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Valeur brute	15 704		27			1 314	17 045
Amortissements et dépréciations	- 10 790		- 754			- 6	- 11 550
Valeur nette au bilan(1)	4 914	0	- 727	0	0	1 308	5 495

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2011
Valeur brute	15 608		101	- 5			15 704
Amortissements et dépréciations	- 10 046		- 744				- 10 790
Valeur nette au bilan(1)	5 562	0	- 643	- 5	0	0	4 914

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti correspond à la valeur comptable.

6.16. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En milliers d'euros

	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	134 189		5 657	- 1 188		- 1 314	137 344
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 87 035		- 6 550	1 123		6	- 92 456
Valeur au bilan	47 154	0	- 893	- 65	0	- 1 308	44 888
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	840		13	- 12			841
Amortissements et dépréciations	- 837		- 9	12			- 834
Valeur nette au bilan	3	0	4	0	0	0	7

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	129 064		7 153	- 2 028			134 189
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 82 456		- 6 581	2 002			- 87 035
Valeur au bilan	46 608	0	572	-26	0	0	47 154
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	834		6				840
Amortissements et dépréciations	- 815		- 22				- 837
Valeur au bilan	19	0	- 16	0	0	0	3

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.17. Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

6.18. Provisions

En milliers d'euros

	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement ⁽¹⁾	7 386				-2 201			5 185
Risques d'exécution des engagements par signature	5 019		3 034		-3 058			4 995
Risques opérationnels ⁽²⁾	3 964		1 437	-5	-97			5 299
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽³⁾	802		90	-74			243	1 061
Litiges divers	3 105		408	-139	-374			3 000
Autres risques	3 984		2 107	-524	-119			5 448
Total	24 260	0	7 076	- 742	-5 849	0	243	24 988

(1) Les éléments de calcul de la provision épargne-logement sont fournis ci-après.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information.

(3) Dont 817 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

En milliers d'euros

	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement (1)	13 335		56		- 6 005			7 386
Risques d'exécution des engagements par signature	3 860		3 911		- 2 752			5 019
Risques opérationnels (2)	9 021		87	- 289	- 4 855			3 964
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (3)	1 578		82	- 91	- 767			802
Litiges divers	3 588		649	- 335	- 797			3 105
Autres risques	3 712		501	- 33	- 196			3 984
Total	35 094	0	5 286	- 748	- 15 372	0	0	24 260

(1) Les éléments de calcul de la provision épargne-logement sont fournis ci-après.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information.

(3) Dont 801 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

Provisions épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	326 336	379 704
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	555 495	522 845
Ancienneté de plus de 10 ans	271 581	326 385
Total plans d'épargne-logement	1 153 412	1 228 934
Total comptes épargne-logement	293 484	307 156
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 446 896	1 536 090

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'Etat.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	17 566	24 950
Comptes épargne-logement	104 801	110 870
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	122 367	135 820

Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0	874
Ancienneté de plus de 10 ans	5 185	4 741
Total plans d'épargne-logement	5 185	5 615
Total comptes épargne-logement	0	1 771
Total provisions au titre des contrats épargne-logement	5 185	7 386

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

En milliers d'euros

	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	5 615		430		5 185
Comptes épargne-logement :	1 771		1 771		0
Total provisions au titre des contrats épargne-logement	7 386	0	2 201	0	5 185

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.19. Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2012

La Caisse régionale Alsace Vosges est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés détenus par Crédit Agricole sa.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital social de la Caisse régionale

	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0	0	0
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole s.a.				
Dont part Auto-détenue				
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	7 957 441			7 957 441
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole s.a.	7 957 441			7 957 441
Parts sociales	23 866 102	20	15	23 866 107
Dont 51 Caisses Locales	23 825 952			23 825 952
Dont 21 administrateurs de la CR	1 974	20	15	1 979
Dont Crédit Agricole s.a.	1			1
TOTAL	31 823 543	20	15	31 823 548

La valeur nominale des titres est de 1,50 euro et le montant total du capital est de 47 735 milliers d'euros.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale Alsace Vosges sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Alsace Vosges a proposé de rémunérer les parts sociales au taux de 2,78% et de fixer le dividende à 0,61 euro par CCA sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI en €	Par CCA en €	Par Part Sociale en %
	Montant net	Montant net	Montant net
2008	N/A	0,58	3,75
2009	N/A	0,60	3,75
2010	N/A	0,65	3,38
2011	N/A	0,67	3,50
Prévu 2012	N/A	0,61	2,78

Les montants relatifs aux distributions figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

Affectation du résultat et fixation du dividende 2012

L'affectation du résultat ainsi que la fixation et la mise en paiement du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale Alsace Vosges du 22 mars 2013.

6.20. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

En milliers d'euros

	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	45 424					45 424
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		3 708	25 318	4 342	57 267	90 635
Instruments dérivés de couverture	507	1 704	3 732			5 943
Actifs financiers disponibles à la vente	1 063			225 411	394 171	620 645
Prêts et créances sur les établissements de crédit	381 984	140 600	135 665	200 414		858 663
Prêts et créances sur la clientèle	417 421	703 616	2 289 845	3 858 706		7 269 588
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					25 064	25 064
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 053	16 059	59 674	65 596		142 382
Total actifs financiers par échéance	847 452	865 687	2 514 234	4 354 469	476 502	9 058 344
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		80	991	1 876		2 947
Instruments dérivés de couverture	2 959	1 206	1 908	43 746		49 819
Dettes envers les établissements de crédit	1 665 034	1 426 925	1 460 770	1 259 502		5 812 231
Dettes envers la clientèle	1 454 064	161 159	268 856	123 556		2 007 635
Dettes représentées par un titre	61 447	5 410				66 857
Dettes subordonnées	151					151
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					- 19 135	- 19 135
Total passifs financiers par échéance	3 183 655	1 594 780	1 732 525	1 428 680	- 19 135	7 920 505

	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	45 812					45 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		37 440	24 301	5 536	16 806	84 083
Instruments dérivés de couverture	922	1 055	8 148			10 125
Actifs financiers disponibles à la vente			2 126	170 259	399 533	571 918
Prêts et créances sur les établissements de crédit	333 125	166 871	109 915	226 712		836 623
Prêts et créances sur la clientèle	391 702	709 763	2 313 663	3 807 121		7 222 249
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					17 142	17 142
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 046	10 881	60 145	38 743		110 815
Total actifs financiers par échéance	772 607	926 010	2 518 298	4 248 371	433 481	8 898 767
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8	9	641	941		1 599
Instruments dérivés de couverture	5 666	9 117	3 381	26 133		44 297
Dettes envers les établissements de crédit	1 709 481	1 170 831	1 712 074	1 269 888		5 862 274
Dettes envers la clientèle	1 449 673	103 478	222 009	63 257		1 838 417
Dettes représentées par un titre	59 873	9 242				69 115
Dettes subordonnées	151	11 452				11 603
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					- 9 832	- 9 832
Total passifs financiers par échéance	3 224 852	1 304 129	1 938 105	1 360 219	- 9 832	7 817 473

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements	- 42 676	- 41 340
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	- 4 668	- 4 545
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	- 385	- 99
Autres charges sociales	- 16 193	- 15 969
Intéressement et participation	- 9 286	- 10 330
Impôts et taxes sur rémunération	- 7 017	- 5 656
Total charges de personnel	- 80 225	- 77 939

7.2. Effectif fin de période

	31/12/2012	31/12/2011
France	1 337	1 337
Etranger	0	0
TOTAL	1 337	1 337

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour

servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

En milliers d'euros

Variation dette actuarielle		
	31/12/2012	31/12/2011
Dette actuarielle au 31/12/N-1	20 379	19 704
Ecart de change	0	0
Coût des services rendus sur la période	995	1 311
Coût financier	919	737
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	- 800	0
Variation de périmètre	212	0
Prestations versées (obligatoire)	- 811	- 1 137
(Gains) / pertes actuariels	1 263	- 236
Dette actuarielle au 31/12/N	22 157	20 379

Détail de la charge comptabilisée au résultat		
	31/12/2012	31/12/2011
Coût des services rendus	995	1 311
Coût financier	919	737
Rendement attendu des actifs	- 640	- 714
Amortissement du coût des services passés	18	17
Gains / (pertes) actuariels net	0	- 1 125
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	0	0
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 292	226

Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement		
	31/12/2012	31/12/2011
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	19 404	17 936
Ecart de change	0	0
Rendement attendu des actifs	640	714
Gains / (pertes) actuariels	- 895	889
Cotisations payées par l'employeur	3 014	1 002
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	194	0
Variation de périmètre	212	0
Prestations payées par le fonds	- 811	- 1 137
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	21 758	19 404
Position nette		
	31/12/2012	31/12/2011
Dette actuarielle fin de période	22 157	20 379
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	156	173
Impact de la limitation d'actifs	0	0
Juste valeur des actifs fin de période	21 758	19 404
Provision / Actif net comptabilisé au bilan	- 243	- 802
(Montants en millions d'Euros)		
	31/12/2012	31/12/2011
Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global		
Ecart actuariel généré sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	2 159	149
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)	0	0
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	2 159	149
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	1 487	- 672

7.5. Autres avantages sociaux

Les autres avantages sociaux comprennent les catégories des autres avantages à long terme (dont les médailles du travail), et des indemnités de fin de contrat de travail, telles que définies par l'IAS 19.

La politique de rémunération variable collective de la Caisse régionale Alsace Vosges est régie par un accord d'intéressement du 9 juin 2010, pour une durée de trois ans. Cet accord prévoit le calcul d'une enveloppe globale (comprenant la participation et l'intéressement) comprise entre 13% et 15% du résultat net.

7.6. Paiements à base d'actions

Néant

7.7. Rémunérations des dirigeants

Les indemnités des administrateurs et les rémunérations des membres du Comité de Direction sont établies conformément aux règles édictées par la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	599 966	852 616
- Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	130 000
- Engagements en faveur de la clientèle	599 966	722 616
Ouverture de crédits confirmés	376 799	448 385
- Ouverture de crédits documentaires	3 851	2 445
- Autres ouvertures de crédits confirmés	372 948	445 940
Autres engagements en faveur de la clientèle	223 167	274 231
Engagements de garantie	420 934	422 232
- Engagements d'ordre d'établissement de crédit	325 209	322 420
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres garanties	325 209	322 420
- Engagements d'ordre de la clientèle	95 725	99 812
Cautions immobilières	11 730	17 360
Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)	83 995	82 452
Autres engagements donnés(2)	2 963 760	2 525 349

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements reçus		
Engagements de financement	601 025	600 152
- Engagements reçus d'établissements de crédit	601 025	600 152
- Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	865 413	852 036
- Engagements reçus d'établissements de crédit	170 003	150 468
- Engagements reçus de la clientèle	695 410	701 568
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	179 410	163 195
Autres garanties reçues	516 000	538 373
Autres engagements reçus	39 442	39 891

(1) Les garanties financières présentées séparément aux 31 décembre 2011 pour un montant de 23 822 milliers d'euros ont été reclassées en « autres garanties d'ordre de la clientèle ».

(2) Détail des autres engagements donnés		
- créances admises au refinancement de la Banque Centrale (BCE)	1 284 709	1 006 565
- créances apportées en garantie à la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF)	166 815	317 846
- créances apportées en garantie à Crédit Agricole Covered Bonds (CACB)	705 078	665 015
- créances apportées en garantie à la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH)	785 123	529 846
- autres créances apportées en garantie	22 035	6 077
	2 963 760	2 525 349

Le montant de la garantie accordée par la Caisse régionale Alsace Vosges à Crédit Agricole SA dans le cadre du dispositif Switch précédemment décrit au paragraphe « Relations interne au Crédit Agricole » est de 293 626 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

En milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	2 963 760	2 525 349
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	151	151
Titres et valeurs donnés en pension	0	0
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 963 911	2 525 500
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	0	0
Titres & valeurs reçus en pension	0	0
Titres vendus à découvert	0	0
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale Alsace Vosges a apporté 2 963 760 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 525 349 milliers d'euros en 2011. La Caisse régionale Alsace Vosges conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Alsace Vosges a apporté :

- 1 284 709 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque Centrale, contre 1 006 565 milliers d'euros en 2011. Il convient de noter que depuis février 2012 la BCE a élargi temporairement le périmètre des créances éligibles aux opérations de refinancement, en particulier concernant les créances à l'habitat.
- 166 815 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 317 846 milliers d'euros en 2011 ;

- 785 123 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 529 846 milliers d'euros en 2011 ;
- 727 113 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe (notamment Crédit Agricole Covered Bonds) dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 671 092 milliers d'euros en 2011.

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse régionale Alsace Vosges et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de l'établissement.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale Alsace Vosges n'a pas opéré en 2012 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

En milliers d'euros

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	858 663	858 663	836 623	836 623
Prêts et créances sur la clientèle	7 269 588	7 269 588	7 222 249	7 222 249
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	142 382	142 382	110 815	110 815
Immeubles de placement	5 495	5 495	4 914	4 914
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	5 812 231	5 812 231	5 862 274	5 862 274
Dettes envers la clientèle	2 007 635	2 007 635	1 838 417	1 838 417
Dettes représentées par un titre	66 857	66 857	79 098	79 098
Dettes subordonnées	151	151	1 620	1 620

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale Alsace Vosges prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation

de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

• Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

En milliers d'euros

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 953	0	2 953	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	2 953	0	2 953	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	87 682	69 791	17 891	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	87 682	69 791	17 891	0
• Effets publics et valeurs assimilées	10 127	10 127	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe	77 555	59 664	17 891	0
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	620 645	242 823	377 822	0
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	226 474	226 474	0	
• Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	394 171	16 349	377 822	0
• Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	5 943	0	5 943	0
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	717 223	312 614	404 609	0

(1) Hors 324 014 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 2).

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 591	0	1 591	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	1 591		1 591	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	82 492	56 883	25 609	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	82 492	56 883	25 609	0
• Effets publics et valeurs assimilées	11 553	11 553		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	70 939	45 330	25 609	
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	571 918	202 127	369 791	0
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	172 385	172 385		
• Actions et autres titres à revenu variable	399 533	29 742	369 791	
• Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	10 125	0	10 125	0
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	666 126	259 010	407 116	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

En milliers d'euros

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 947	0	2 947	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	2 947	0	2 947	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	49 819	0	49 819	0
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	52 766	0	52 766	0

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 599	0	1 599	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	1 599		1 599	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	44 297	0	44 297	0
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	45 896	0	45 896	0

Changements de modèles de valorisation

Non applicable.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Non applicable.

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture, de nature à affecter les comptes consolidés de la Caisse régionale Alsace Vosges au 31 décembre 2012, n'a été identifié.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2012	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
CR Alsace Vosges	France	Mère	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CL Alsace Vosges	France	Mère	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Force Alsace	France	Intégration globale	99,97 %	99,97 %	99,97 %	99,97 %
Alsace Elite	France	Intégration globale	94,86 %	94,86 %	94,86 %	94,86 %

13. Détail du périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Caisse locale

ALSACE
 ACKERLAND
 ALSACE BOSSUE
 BARR
 BENFELD-RHINAU
 BRUMATH-HOERDT
 COLMAR
 DE LA MODER
 DU SUNDGAU
 ECKBOLSHEIM
 HAGUENAU-BISCHWILLER
 HARDT RIED
 JURA ALSACIEN
 MARCKOLSHEIM
 MOLSHEIM / VALLEE DE LA BRUCHE
 MONTAGNE
 MOYENNE ALSACE
 MULHOUSE VILLE
 NORD DE STRASBOURG
 OBERNAI
 OUTRE-FORET
 PAYS DE HANAU
 PLAINE D'ERSTEIN
 PLAINE VIGNOBLE
 PORTE D'ALSACE
 PORTE DU VIGNOBLE
 MULHOUSE ET ENVIRONS
 RIBEAUVILLE-KAYSERSBERG
 SAVERNE-MARMOUTIER
 STRASBOURG ET ENVIRONS
 SUD DE STRASBOURG
 THUR-DOLLER
 TROIS FRONTIERES
 VIGNOBLES ET COTEAUX
 CALDECAM
 AITRE ET CONEY
 BRUYERES
 CHARMES
 DARNEY
 DOMPAIRE
 EPINAL
 GERARDMER
 HAUTE MOSELLE
 LA MOSELOTTE
 MIRECOURT
 MONTAGNE NORD
 NEUFCHATEAU
 RAMBERVILLERS
 REMIREMONT
 THAON-LES-VOSGES
 VITTEL

Fonds dédiés (OPCVM)

FORCE ALSACE
 ALSACE ELITE

Président

Jean-Marie SANDER
 Joseph LECHNER
 Véronique KLEIN
 Bernard STEINBACH
 Rémy WILLMANN
 Marc MOSER
 Serge HANAUER
 Christian SCHOTT
 Michel RANDE
 Aline MORITZ
 Jean FISCHER
 Jean-Louis SEILER
 René REMOND
 Didier SCHMITT
 Joseph SCHWANGER
 Jean-Paul LAMBOLEZ
 Matthieu HAAG
 Marc TOMASZEWSKI
 Béatrice GANGLOFF
 Anny VONVILLE
 Jean BERNHARD
 Georges RICHERT
 Jean-Georges RINGEISEN
 Bernard MISSLIN
 Joseph GRIMM
 Paul HILD
 Thierry MYSLWIEC
 Jean-Jacques SIPP
 Daniel SAENGER
 Jean-Luc BONNEVILLE
 Adeline BAUR
 Alain ELBISSER
 André RIBSTEIN
 Henri BUECHER
 Nicole MERLINO
 Benoît AUBRY
 Philippe DIVOUX
 Jean-François CULOT
 Pierre SYLVESTRE
 Patrick HENRY
 Thibaut CUNY
 François LAUBACHER
 Marise THIEBAUTGEORGES
 Patrick LAGARDE
 Philippe NICOLAS
 Fabrice BOUDRY
 Christian ALBERTI
 Michel PIERSON
 Michel BOMONT
 Annie KIEFFER
 Régine GERARD

Adresse

1, place de la Gare, 67000 STRASBOURG
 28, rue du Général Lebocq, 67270 HOCHFELDEN
 5, place de la République, 67260 SARRE-UNION
 2, place de l'Hôtel de Ville, 67140 BARR
 4, rue de l'Ancienne Porte, 67230 BENFELD
 8, rue du Général de Gaulle, 67170 BRUMATH
 125, avenue d'Alsace, 68000 COLMAR
 54, rue du Général de Gaulle, 67410 DRUSENHEIM
 2, avenue du Maréchal Foch, 68130 ALTKIRCH
 2, rue de l'Eglise, 67201 ECKBOLSHEIM
 6, Grand-rue, 67500 HAGUENAU
 6, rue de Bâle, 68600 NEUF-BRISACH
 1, place Mazarin, 68480 FERRETTE
 31, rue du Maréchal Foch, 67390 MARCKOLSHEIM
 22, place de l'Hôtel de Ville, 67120 MOLSHEIM
 24, rue de la République, 68140 MUNSTER
 6, rue du Président Poincaré, 67600 SELESTAT
 38, rue de la Sinne, 68100 MULHOUSE
 11, rue du Général Leclerc, 67450 MUNDOLSHEIM
 3, place de l'Etoile, 67210 OBERNAI
 7, Grand-rue, 67360 WOERTH
 8, rue du Marché, 67350 PFAFFENHOFFEN
 10, rue Mercière, 67150 ERSTEIN
 5, place de la République, 68360 SOULTZ
 13, rue Nationale, 67160 WISSEMBOURG
 44, rue du Général de Gaulle, 67520 MARLENHEIM
 2, rue de Verdun, 68270 WITTENHEIM
 26, Grand-rue, 68150 RIBEAUVILLE
 52, Grand-Rue, 67700 SAVERNE
 1, place de la Gare, 67000 STRASBOURG
 1, rue des Dames, 67380 LINGOLSHEIM
 4, rue Saint-Thiébaud, 68800 THANN
 19a, rue de Huningue, 68300 SAINT-LOUIS
 2, avenue Poincaré, 68800 COLMAR
 Allée des Chênes, La Voivre, 88000 EPINAL
 3, rue du Commandant Saint Semin, 88220 XERTIGNY
 34, rue du Cameroun, 88600 BRUYERES
 26, rue Marcel Goulette, 88130 CHARMES
 19, rue de la République, 88260 DARNEY
 48, rue de la Gare, 88270 DOMPAIRE
 10, quai Jules Ferry, 88000 EPINAL
 26, rue Charles de Gaulle, 88400 GERARDMER
 17, rue Charles de Gaulle, 88160 LE THILLOT
 2 bis, rue du Général de Gaulle, 88120 VAGNEY
 75, rue Chanzy, 88500 MIRECOURT
 11-13, rue d'Hélieule, 88100 SAINT-DIE
 9, rue Jules Ferry, 88300 NEUFCHATEAU
 12, rue Carnot, 88700 RAMBERVILLERS
 81, rue Charles de Gaulle, 88200 REMIREMONT
 116, rue d'Alsace, 88150 THAON-LES-VOSGES
 95, rue de Verdun, 88800 VITTEL

Société de gestion

AMUNDI
 AMUNDI

Détail du capital social de la Caisse régionale Alsace Vosges

SOCIETAIRES		NOMBRE DE PARTS SOCIALES DETENUES DANS LA CAISSE REGIONALE ALSACE VOSGES		POURCENTAGE DE DETENTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA CAISSE REGIONALE ALSACE VOSGES	
		31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Caisse locale	Haguenau Bischwiller	306 183	306 183	1,28 %	1,28 %
Caisse locale	Outre forêt	493 995	493 995	2,07 %	2,07 %
Caisse locale	Moder	220 720	220 720	0,92 %	0,92 %
Caisse locale	Porte d'alsace	242 413	242 413	1,02 %	1,02 %
Caisse locale	Saverne Marmoutier	412 114	412 114	1,73 %	1,73 %
Caisse locale	Porte du vignoble	406 008	406 008	1,70 %	1,70 %
Caisse locale	Alsace bossue	333 450	333 450	1,40 %	1,40 %
Caisse locale	Ackerland	790 862	790 862	3,31 %	3,31 %
Caisse locale	Pays de hanau	326 241	326 241	1,37 %	1,37 %
Caisse locale	Brumath Hoerdtd	333 724	333 724	1,40 %	1,40 %
Caisse locale	Strasbourg environs	286 364	286 364	1,20 %	1,20 %
Caisse locale	Nord de strasbourg	167 007	167 007	0,70 %	0,70 %
Caisse locale	Sud de strasbourg	129 773	129 773	0,54 %	0,54 %
Caisse locale	Plaine d'erstein	454 408	454 408	1,90 %	1,90 %
Caisse locale	Obernai	302 015	302 015	1,27 %	1,27 %
Caisse locale	Eckbolsheim	116 266	116 266	0,49 %	0,49 %
Caisse locale	Molsheim Vallée bruche	475 551	475 551	1,99 %	1,99 %
Caisse locale	Moyenne Alsace	674 217	674 217	2,82 %	2,82 %
Caisse locale	Barr	523 423	523 423	2,19 %	2,19 %
Caisse locale	Benfeld Rhinau	302 069	302 069	1,27 %	1,27 %
Caisse locale	Marckolsheim	289 396	289 396	1,21 %	1,21 %
Caisse locale	Ribeauville Kaysersberg	954 456	954 456	4,00 %	4,00 %
Caisse locale	Montagne	296 692	296 692	1,24 %	1,24 %
Caisse locale	Colmar	557 824	557 824	2,34 %	2,34 %
Caisse locale	Vignoble et Coteaux	1 016 230	1 016 230	4,26 %	4,26 %
Caisse locale	Hardt Ried	503 295	503 295	2,11 %	2,11 %
Caisse locale	Plaine Vignoble	574 493	574 493	2,41 %	2,41 %
Caisse locale	Mulhouse Environs	388 921	388 921	1,63 %	1,63 %
Caisse locale	Mulhouse	164 941	164 941	0,69 %	0,69 %
Caisse locale	Thur Doller	431 508	431 508	1,81 %	1,81 %
Caisse locale	Sundgau	536 773	536 773	2,25 %	2,25 %
Caisse locale	Jura alsacien	618 093	618 093	2,59 %	2,59 %
Caisse locale	Trois frontieres	568 761	568 761	2,38 %	2,38 %
Caisse locale	Dompaire	343 336	343 336	1,44 %	1,44 %
Caisse locale	Thaon les vosges	241 340	241 340	1,01 %	1,01 %
Caisse locale	Epinal	1 165 272	1 165 272	4,88 %	4,88 %
Caisse locale	Bruyères	359 237	359 237	1,51 %	1,51 %
Caisse locale	Vittel	579 803	579 803	2,43 %	2,43 %
Caisse locale	Charmes	413 653	413 653	1,73 %	1,73 %
Caisse locale	Darney	842 529	842 529	3,53 %	3,53 %
Caisse locale	Gérardmer	318 596	318 596	1,33 %	1,33 %
Caisse locale	Mirecourt	773 888	773 888	3,24 %	3,24 %
Caisse locale	Neufchâteau	1 070 913	1 070 913	4,49 %	4,49 %
Caisse locale	Rambervillers	670 439	670 439	2,81 %	2,81 %
Caisse locale	Remiremont	519 056	519 056	2,17 %	2,17 %
Caisse locale	Haute Moselle	273 360	273 360	1,15 %	1,15 %
Caisse locale	La Moselotte	373 424	373 424	1,56 %	1,56 %
Caisse locale	Montagne Nord	776 997	776 997	3,26 %	3,26 %
Caisse locale	Bains les bains	426 766	426 766	1,79 %	1,79 %
Caisse locale	Alsace	285 952	285 952	1,19 %	1,19 %
Caisse locale	Caldecam	193 205	193 205	0,81 %	0,81 %
Autres sociétaires		40 155	40 150	0,17 %	0,17 %
		23 866 107	23 866 102	100,00 %	100,00 %

Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2013 - Exercice 2012

Projet de résolutions

1^{ère} RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2012 - DECHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels (Bilan, Compte de résultat, Annexes aux comptes annuels) de l'Exercice 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'Exercice 2012 et lui donne quitus pour sa gestion.

2^{ème} RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012 - DECHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés (Bilan, Compte de résultat, Annexes aux comptes consolidés) de l'Exercice 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'Exercice 2012 et lui donne quitus pour sa gestion.

3^{ème} RESOLUTION

APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du nouveau Code de commerce approuve la (ou les) conventions qui y sont mentionnées.

4^{ème} RESOLUTION

MONTANT GLOBAL DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à 22.980 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à 8.296 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

5^{ème} RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de verser des intérêts aux parts sociales au taux de 2,78 % pour l'Exercice 2012, et de rémunérer les certificats coopératifs d'associés dans les conditions prévues dans le protocole relatif à la cotation du Crédit Agricole, signé le 22 novembre 2001, et selon les modalités décrites lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 novembre 2001.

L'Assemblée approuve en conséquence l'affectation proposée du résultat de l'Exercice 2012.

BENEFICE DE L'EXERCICE 64.486.567,69 €

INTERETS AUX PARTS SOCIALES à 2,78 % 995.216,66 €

DIVIDENDES AUX CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES (soit 25 % de 30 % du résultat net) 4.854.039,01 €

EXCEDENTS RESTANT A AFFECTER 58.637.312,02 €

AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE 43.977.984,01 €

RESERVES FACULTATIVES GENERALES 14.659.328,01 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les intérêts servis aux parts sociales et les dividendes distribués aux CCA au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Distribution	Intérêt net
2011	23.866.102	1.252.970,36	3,50 %
2010	23.866.102	1.210.011,38	3,38 %
2009	23.866.112	1.342.468,82	3,75 %

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net par part
2011	7.957.441	5.331.485,47	0,67
2010	7.957.441	5.172.336,65	0,65
2009	7.957.441	4.774.464,60	0,60

6^{ème} RESOLUTION

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale constate que le capital social au 31 décembre 2012 s'élevé à la somme de 47.735.322,00 euros, représentant 31.823.548 titres de 1,5 euro nominal, se décomposant en 23.866.107 parts sociales et 7.957.441 certificats coopératifs d'associés.

7^{ème} RESOLUTION

REMBOURSEMENT DE PARTS SOCIALES

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration le pouvoir de statuer, dans les conditions et les limites des articles 7 et 14 des statuts, sur les demandes de remboursement de parts sociales qui parviendraient à la Caisse régionale au cours de l'Exercice 2013.

8^{ème} RESOLUTION

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article 16, 2^o alinéa, des statuts, les mandats des Administrateurs suivants arrivent à expiration lors de la présente Assemblée Générale :

- sortants rééligibles :

M. Philippe DIVOUX
M. Jean-Georges RINGEISEN
M. Daniel SAENGER
M. Jean-Louis SEILER

En application de l'article 16, 4^o alinéa des statuts, les Administrateurs sortants sollicitent le renouvellement de leur mandat.

- sortant non rééligible :

Conformément à l'article 16, 3^o alinéa, des statuts, les mandats de

M. Jean-François CULOT
M. Michel RANDE

atteints par la limite d'âge, prennent fin lors de la présente Assemblée Générale.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler les mandats des 4 administrateurs sortants rééligibles et de procéder à l'élection des 2 nouveaux candidats. L'Assemblée Générale constate que les candidatures ont été transmises dans les délais prescrits.

9^{ème} RESOLUTION

ÉMISSION DE TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder, à compter de ce jour, en une ou plusieurs fois, isolément ou conjointement, mais sans solidarité avec d'autres Caisses régionales ou tout organe dépendant du Crédit Agricole, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de cent millions d'euros (100.000.000 €), à l'émission de Titres Subordonnés Remboursables, avec ou sans bons d'échange ou de souscription de titres nouveaux.

Elle donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de la réalisation de ces opérations et d'accomplir à cet égard toutes formalités prévues par la loi.

Elle précise en outre qu'il aura toute latitude pour fixer les caractéristiques des titres :

- Les Titres Subordonnés Remboursables pourront notamment comporter un taux fixe ou variable, et le cas échéant, une prime de remboursement. En cas d'émission avec bons, le montant à imputer sur la présente autorisation sera celui correspondant au montant nominal des titres émis, ainsi qu'au montant de ceux susceptibles d'être émis du fait de l'exercice des droits attachés aux bons.

L'Assemblée décide que la Caisse régionale Alsace Vosges pourra prendre l'engagement de ne pas conférer hypothèque, jusqu'à mise en remboursement effective de la totalité de ces titres subordonnés, sur les biens et droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, au bénéfice d'autres bons ou titres subordonnés émis ou à émettre, sans consentir les mêmes garanties et au même rang aux dits titres subordonnés, cet engagement n'affectant en rien sa liberté de disposer de la propriété de ses biens.

Cette autorisation est valable pendant cinq ans à compter de la tenue de la présente Assemblée.

10^{ème} RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires constate que le mandat de

Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young Audit vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire ; sur proposition du Conseil d'Administration, après avis favorable de l'Autorité de contrôle prudentiel en date du 13 décembre 2012 et conformément aux dispositions des articles L.612-43 et D.612-53 à D. 612-58 du Code Monétaire et Financier, décide de renouveler comme Commissaire aux comptes titulaire de la société, la société Ernst & Young Audit, domiciliée au 1, place Alfonse Jourdain B.P. 98536 31685 Toulouse Cedex 6 et représentée par Monsieur Frank ASTOUX, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

11^{ème} RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires constate que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société PICARLE vient à l'échéance à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire ; sur proposition du Conseil d'Administration, après avis favorable de l'Autorité de contrôle prudentiel en date du 13 décembre 2012 et conformément aux dispositions des articles L.612-43 et D.612-53 à D. 612-58 du Code Monétaire et Financier, décide de renouveler comme Commissaire aux comptes suppléant la société Picarle & Associés domiciliée à Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris La Défense Cedex et représentée par Monsieur Marc CHARLES, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

12^{ème} RESOLUTION

POUVOIRS POUR ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

